



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

# Cartographie des données du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer

Rapport n° 010543-01  
établi par

Christian LEVY et Dominique MARBOUTY

Octobre 2016



Les auteurs attestent qu'aucun des éléments de leurs activités passées ou présentes n'a affecté leur impartialité dans la rédaction de ce rapport.

# Sommaire

<b>Résumé.....</b>	<b><a href="#">3</a></b>
<b>Introduction.....</b>	<b><a href="#">5</a></b>
<b>1. La méthode utilisée.....</b>	<b><a href="#">7</a></b>
<b>2. Analyse des entretiens et des questionnaires.....</b>	<b><a href="#">10</a></b>
2.1. Administration centrale.....	<a href="#">10</a>
2.1.1. DGAC.....	<a href="#">10</a>
2.1.2. DGALN.....	<a href="#">11</a>
2.1.3. DGEC.....	<a href="#">12</a>
2.1.4. DGITM.....	<a href="#">12</a>
2.1.5. DGPR.....	<a href="#">13</a>
2.1.6. SDSIE.....	<a href="#">14</a>
2.1.7. SoeS.....	<a href="#">14</a>
2.1.8. SPES.....	<a href="#">15</a>
2.1.9. AQST.....	<a href="#">15</a>
2.1.10. Etalab.....	<a href="#">15</a>
2.2. 2. Établissements publics.....	<a href="#">16</a>
2.2.1. ADEME.....	<a href="#">16</a>
2.2.2. BRGM.....	<a href="#">16</a>
2.2.3. CEREMA.....	<a href="#">17</a>
2.2.4. IFREMER.....	<a href="#">17</a>
2.2.5. IGN.....	<a href="#">18</a>
2.2.6. INERIS.....	<a href="#">19</a>
2.2.7. Météo-France.....	<a href="#">19</a>
2.2.8. ONEMA.....	<a href="#">20</a>
2.3. Opérateurs.....	<a href="#">22</a>
2.3.1. ENEDIS.....	<a href="#">22</a>
2.3.2. SNCF.....	<a href="#">22</a>
<b>3. Les enjeux de l'ouverture des données.....</b>	<b><a href="#">24</a></b>
3.1. Définition de la donnée publique au sens de la mission.....	<a href="#">24</a>
3.2. Les données de référence ou données pivots.....	<a href="#">25</a>
3.3. Les trois enjeux opérationnels à prendre en compte pour faciliter l'ouverture des données.....	<a href="#">27</a>
3.4. L'attente d'une politique opérationnelle au sein du ministère.....	<a href="#">28</a>
3.5. Les collectivités locales : des partenaires à prendre en compte dès le début de la mise en œuvre du plan d'action ministériel.....	<a href="#">29</a>
3.6. Un mouvement international qui implique le ministère au premier rang des acteurs mobilisés.....	<a href="#">32</a>
<b>4. Une cartographie des données organisée autour des pôles métiers.....</b>	<b><a href="#">33</a></b>
4.1. Une approche par les organisations administratives centrales existantes.....	<a href="#">33</a>

4.2. Une approche par grands pôles de politiques publiques.....	33
<b>Conclusion.....</b>	<b>36</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>37</b>
<b>1. Commande de la Ministre.....</b>	<b>38</b>
<b>2. Tableaux Bases de données.....</b>	<b>40</b>
Base de données DGAC.....	40
Bases de données DGALN/DEB.....	42
Bases de données DGALN/DHUP.....	48
Bases de données DGEC.....	49
Bases de données DGITM/DAM.....	51
Bases de données DGITM/DIT.....	52
Bases de données DGITM/SAG.....	52
Bases de données DGPR.....	54
Bases de données SOeS.....	56
Bases de données ADEME.....	59
Bases de données BRGM.....	62
Bases de données CEREMA.....	68
Bases de données IFREMER.....	70
Bases de données IGN.....	72
Bases de données INERIS.....	75
Bases de données Météo-France.....	77
Bases de données ONEMA.....	79
Bases de données ENEDIS.....	88
Tableau SNCF.....	91
<b>3. Questionnaire bases de données du MEEM.....</b>	<b>95</b>
<b>4. L'ouverture des données une longue histoire qui s'accélère avec le numérique et la prise de conscience environnementale.....</b>	<b>98</b>
<b>5. Bibliographie.....</b>	<b>104</b>
<b>6. Liste des personnes rencontrées.....</b>	<b>106</b>
<b>7. Glossaire des sigles et acronymes.....</b>	<b>108</b>

## Résumé

En parallèle avec le projet de création d'une fonction de superviseur des données des ministères, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer a chargé le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) d'une mission visant à réaliser une typologie des bases de données du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) et des outils de diffusion associés, dans la perspective de leur activation au service des politiques publiques, et en particulier de la transition énergétique et écologique.

Étaient visées les données produites, détenues, possédées ou opérées par le ministère, les opérateurs, et établissements publics, et les délégataires de services publics. Cet ensemble pouvait même être élargi aux bases de données d'intérêt général opérées par les collectivités ou les entreprises, dont la transmission au ministère ou à l'un de ses opérateurs, ou la diffusion au public est obligatoire

La mission a pu rencontrer un nombre important d'acteurs des ministères et d'établissements publics particulièrement impliqués dans la production de données. Cela a permis de mettre en évidence l'existence de nombreuses démarches très actives d'organisation et d'ouverture des données, dans laquelle les établissements publics, en particulier, sont très impliqués.

Le temps imparti n'a toutefois permis que d'effleurer le domaine des opérateurs et des collectivités territoriales, traitées simplement au travers de leurs contributions aux bases des ministères et établissements publics.

Sur la base d'un questionnaire adressé aux directions générales et établissements, la mission a pu établir un premier descriptif des bases de données existantes, fourni en annexe à ce rapport. Cette annexe constitue une première cartographie brute et encore partielle des quelque 400 bases de données recensées. Elle comprend en particulier un descriptif des outils de diffusion associés.

Sur la base des réalisations existantes, par exemple dans les domaines de l'eau et des risques, la mission préconise de poursuivre ce travail par pôle de compétence, plutôt que sur la base des simples découpages administratifs. Ce regroupement par pôle paraît le seul permettant de travailler avec les partenaires associés et de définir avec eux un schéma d'ensemble et une feuille de route.

La mission émet également quelques recommandations adressées au commissariat général au développement durable (CGDD) à l'occasion de la mise en place de la fonction de superviseur général des données. Ces recommandations visent notamment la priorité à donner aux données de référence (ou données pivot), la nécessité de traiter la question de l'ouverture des données par domaine métier et en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, la nécessité d'associer les collectivités locales qui contribuent à la collecte de nombreuses données, et la nécessité de se placer d'emblée dans le cadre européen et international.

La mission note également que, avec la récente adoption de la loi pour une République numérique, certaines de ces recommandations ont maintenant un caractère d'urgence : contribution à la préparation des décrets d'application de la loi, organisation des données de référence.

## Liste des recommandations

- 1.Recommandation (au CGDD) : Se doter rapidement d'un corpus partagé méthodologique sur la notion de données numériques au sein du ministère.....25**
- 2.Recommandation (aux CGDD et SG) : organiser une coordination interne au ministère en s'appuyant principalement sur les directions métiers et en associant les établissements publics.....25**
- 3.Recommandation (aux CGDD et SG) : traiter en priorité la question des données de référence comme levier de modernisation et de mobilisation des directions générales.....27**
- 4.Recommandation (au SG) : la mise en œuvre de la politique d'ouverture raisonnée des données doit être également un levier de modernisation et de réorganisation des services du MEEM et du MLHD, en s'appuyant sur les réalisations les plus avancées portées par certains établissements publics et en prenant en compte les conséquences du changement de leur modèle économique que cela entraîne.....29**
- 5.Recommandation (au CGDD) : La question des données de référence doit être traitée en concertation étroite avec les collectivités locales et notamment de l'association Open Data France.....30**
- 6.Recommandation (au CGDD) : Situer d'emblée le sujet de l'ouverture des données dans le cadre européen et international.....32**
- 7.Recommandation (au CGDD) : s'appuyer, dans la construction d'une architecture générale des données et le pilotage de leurs conditions d'ouverture, sur une organisation par pôles métiers à partir d'une administration centrale chef de file et d'un opérateur unique ou un intégrateur « tiers de confiance ».....35**

## Introduction

L'ouverture des données publiques est une volonté affichée au niveau gouvernemental depuis maintenant plusieurs années. Cela s'est traduit récemment par plusieurs engagements au niveau international avec en particulier l'adoption de la charte pour l'ouverture des données publiques par le G8 en 2013, et plus récemment l'engagement de la France dans le partenariat international pour un gouvernement ouvert dont elle a adopté la charte sur les données ouvertes. Elle en assure actuellement la présidence et accueillera le sommet mondial en décembre prochain.

Cela s'est également traduit par de nombreuses initiatives au niveau national :

- en premier lieu une intense activité législative sur ce sujet, avec en particulier la loi relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public<sup>1</sup>, plusieurs dispositions spécifiques incorporées dans les lois « Macron »<sup>2</sup>, NOTRe<sup>3</sup> et « santé »<sup>4</sup> ainsi que la loi pour une République numérique<sup>5</sup>.
- l'adoption d'une feuille de route du gouvernement sur le numérique lors d'un séminaire gouvernemental le jeudi 28 février 2013 ;
- la création auprès du premier ministre de la fonction d'administrateur général des données<sup>6</sup>.

Ces transformations s'inscrivent dans une suite déjà ancienne mais qui s'est accélérée depuis les années quatre-vingt-dix : l'[annexe 4](#) fournit la liste de ces étapes.

C'est dans ce contexte que, en février 2016, la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM) a :

- d'une part annoncé la création au sein du MEEM d'une fonction de superviseur général des données, pour laquelle elle a commandé à la commissaire générale au développement durable un rapport de préfiguration, et
- d'autre part chargé le CGEDD d'une mission visant à réaliser une typologie des bases de données du MEEM.

La lettre de commande du 22 février (voir [annexe 1](#)) place la mission dans le cadre de « la transformation en profondeur de la société, face aux enjeux majeurs de la transition énergétique » et de la nécessaire implication, au côté de l'État, des collectivités, des entreprises et des citoyens. La mise à disposition au bénéfice des parties prenantes, des données du MEEM est jugée comme une condition indispensable à cette action qui peut prendre plusieurs formes, en particulier la Green Tech verte dont le premier incubateur a été inauguré tout récemment.

La remise du rapport était initialement demandée pour fin juin. Toutefois au vu des retards enregistrés lors du lancement de la mission et des délais nécessaires de

---

<sup>1</sup> Loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015, dite loi Valter.

<sup>2</sup> Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

<sup>3</sup> Loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

<sup>4</sup> Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

<sup>5</sup> Loi n°2016-1320 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

<sup>6</sup> Décret n° 2014-1050 du 16 septembre 2014 instituant un administrateur général des données.

réponses des organismes, il a été convenu avec le CGDD de reporter cette date à l'automne 2016. La réunion de lancement de la mission avec le commanditaire a eu lieu le 19 avril. Les entretiens avec les administrations centrales, établissements publics et opérateurs se sont déroulés du 23 mai au 12 juillet.



## 1. La méthode utilisée

La lettre de commande place la mission dans le contexte de la création de la fonction de superviseur des données du ministère. C'est donc dans cette optique que la mission a conçu son travail.

La lettre de commande précisait par ailleurs qu'étaient concernées les données produites, détenues, possédées ou opérées par le ministère, les opérateurs, et établissements publics, et les délégataires de services publics. Elle proposait d'élargir la réflexion aux bases de données d'intérêt général opérées par les collectivités ou les entreprises, dont la transmission au ministère ou à l'un de ses opérateurs, ou la diffusion au public, est obligatoire.

Les obligations d'un service public sont de respecter les principes d'égalité, de continuité et de mutabilité. Ceci a donc conduit à exclure :

- les bases temporaires (par exemple liées à une expérience ou une campagne de mesure) ;
- celles dont la pérennité n'est pas envisagée ;
- celles dont le niveau de qualité de service n'est pas déterminé.

Dans ce but la mission s'est attaché à développer un questionnaire pour recenser et décrire, dans un premier temps, les bases de données des entités visées (administrations centrales, établissements publics et opérateurs). Ce questionnaire est fourni en [annexe 3](#). Il demande de lister les bases de données de l'entité, puis pour chacune d'elle de préciser un certain nombre de caractéristiques :

### *Descriptif de la base*

- Nom de la base
- Descriptif du contenu de la base
- Taille de la base et nature cumulative ou révisable de la base
- Période et/ou zone couverte – si pertinent
- Résolution spatiale (granularité) et/ou temporelle (fréquence) – si pertinent
- Architecture du système d'information (possibilité d'extraction)

### *Utilisation de la base*

- Destination initiale de la base
- Utilisations secondaires identifiées
- Mode d'accès à la base (intranet, internet, filtrage, etc)
- Confidentialité de la base
- Conditions d'accès à la base (e.g. enregistrement, tarifs, etc)

### *Qualité de service*

- Qualité des données
- Disponibilité des métadonnées – si pertinent
- Maîtrise du système d'information (conception, mise en œuvre, maintenance)

### *Évolution*

- Évolution envisagée dans les 3 prochaines années

Ce questionnaire a été adressé aux organismes visés, en même temps qu'une demande d'entretien. Dans la plupart des cas, l'entretien a eu lieu avant la préparation de la réponse au questionnaire. Au cours de l'entretien, les points suivants ont été discutés :

- présentation de la mission ;
- compréhension du questionnaire et difficultés éventuelles ;
- évolution de la politique de données, difficultés rencontrées ;
- expérience en ouverture de données, en open data ;
- attentes éventuelles vis-à-vis d'une supervision des données du ministère.

Le tableau ci-après donne la liste des organismes rencontrés et des questionnaires reçus en précisant le nombre de bases de données répertoriées par chacun. Cette liste, largement concentrée sur les administrations centrales et les établissements publics, avait été arrêtée en accord avec le commanditaire au lancement de la mission.

Compte tenu des délais fixés il n'a pas été possible de détailler les synergies possibles avec les bases de données des collectivités locales ou de leurs délégataires, d'autant que le gouvernement a commandité simultanément à la présente mission un rapport à l'association de collectivité « OpendataFrance »<sup>7</sup>. Les données provenant des collectivités locales sont toutefois très présentes dans les bases recensées auprès des administrations centrales et des établissements publics.

On peut constater également que l'enquête réalisée a totalement laissé de côté la question des services territoriaux, le temps imparti ne permettant pas de l'aborder.

L'enquête a traité les principaux établissements publics, mais il en restera beaucoup à voir ultérieurement.

Le domaine des transports a également été traité très partiellement, essentiellement au travers de l'administration centrale (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer et Autorité de la qualité de service dans les transports) et d'un seul opérateur (SNCF) . En effet ce domaine vient d'être traité en profondeur par le comité « Jutand » qui a rassemblé une trentaine de personnes pendant une année sur la période avril 2014 – mars 2015.

Le cas de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) mérite par ailleurs d'être signalé. L'intention de la mission était initialement de traiter séparément la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) d'une part, et la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) d'autre part. La direction générale, où une conseillère en information géographique et spatiale venait d'être nommée, a souhaité profiter de l'occasion de cette enquête pour se donner elle-même une meilleure vision d'ensemble du sujet. Cela a d'ailleurs conduit au développement d'un outil basé sur le questionnaire afin de centraliser cette information et de permettre sa tenue à jour. Il s'agit d'un outil en LibreOffice Base qui, pour l'essentiel, ajoute une liste de réponses prédéterminées aux questions proposées afin de faciliter le traitement des réponses.

La réponse au questionnaire n'a pas posé de difficultés significatives aux entités interrogées. Elle a toutefois mis en évidence l'absence d'une question sur l'origine des données qu'il conviendra de corriger si un questionnaire similaire est utilisé à l'avenir.

---

<sup>7</sup> Ce rapport, à l'attention de Mesdames Axelle Lemaire et Estrelle Grelier, sur les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques a été publié le 17 octobre 2016.

Structures sollicitées	Entretien	Questionnaire	Nombre de Bases de données déclarées
<b>Administrations centrales</b>			
DGAC	Oui	Oui	8
DGALN	Oui	Oui	72
DGEC	Oui	Liste des BD	8
DGITM		Oui	23
DGPR	Oui	Oui	20
AQST	Oui	Oui	1
SOeS	Oui	Oui	1181 fichiers, 41 BD
SDSIE	Oui	Oui	
SG/SPES	Oui	Non	
<b>Établissements publics</b>			
ADEME	Oui	Oui	14
BRGM	Oui	Oui	30
CEREMA	Oui	Oui	9
Ifremer	Oui	Oui	8
IGN	Oui	Analyse catalogue	40
INERIS	Oui	Oui	14
Météo-France	Oui	Analyse catalogue	60
ONEMA	Oui	Oui	43
<b>Opérateurs</b>			
ENEDIS	Oui	Oui	12
SNCF	Oui	Analyse catalogue Open data	83 jeux de données

**Tableau 1** : Liste des entretiens effectués et des questionnaires reçus

L'ensemble de ces questionnaires (ou, pour certaines entités, l'analyse des données mises à disposition sur leur site internet) constitue une ressource importante qui a paru utile à la mission dans l'optique de la mise en place de la fonction de supervision des données. Ils donnent en effet une vue sur la quantité et la diversité des données détenues par nos ministères. La mission a donc réalisé une présentation aussi synthétique que possible en les rassemblant sous la forme de tableaux de même format. L'ensemble de ces tableaux, déjà trop volumineux pour le rapport lui-même, est fourni en [annexe 2](#) et constitue la première réponse « brute » à la commande.

## 2. Analyse des entretiens et des questionnaires

Cette section présente l'analyse des retours obtenus lors des entretiens avec les diverses organisations interrogées (administrations centrales, établissements publics, opérateurs), et pour celles qui y ont répondu, du contenu du questionnaire.

L'utilisation du questionnaire n'a finalement pas posé de problème majeur. Un point important toutefois est qu'il manque un élément concernant l'origine des données. Ce point est crucial dans une optique d'ouverture des données puisqu'il est alors capital de ne pas mettre en danger la production même de ces données en occultant les efforts nécessaires à leur production.

L'analyse des réponses met en évidence plusieurs points :

- Le premier est certainement la très grande diversité des contenus mais aussi des pratiques et du niveau de réflexion concernant l'ouverture de ces données. On passe ainsi d'une organisation largement mise en place pour faciliter cette ouverture dans les domaines de l'eau ou des risques, à des domaines où la réflexion vers une ouverture est encore largement débattue (énergie).
- Le second est que, dans la plupart des cas, ce sont les établissements publics qui ont développé la réflexion la plus avancée sur l'organisation et la politique des données dont ils ont la responsabilité. Le résultat de ces réflexions sont d'ailleurs différents d'un domaine à l'autre et continuent d'évoluer.
- Toutefois au sein même des établissements, on note que ces réflexions sont menées en association étroite avec les tutelles pour certains (Bureau de recherches géologiques et minières, Office national de l'eau et des milieux aquatiques), ou de façon très indépendante (Institut national de l'information géographique et forestière, Météo-France).
- Enfin un point important est que l'évolution de données « métier » (auxquelles n'accèdent que les professionnels « sachant ») vers des données publiques a un coût : garantie de qualité, anonymisation, standardisation des formats, ergonomie des accès).

Par ailleurs une question fréquemment soulevée lors de ces entretiens concerne la mise en œuvre de la loi pour une république numérique et en particulier une coordination à mettre en place en vue de la préparation des décrets d'application.

### 2.1. Administration centrale

#### 2.1.1. [DGAC](#)

La direction générale de l'aviation civile est chargée de réglementer et de superviser la sécurité aérienne, le transport aérien et les activités de l'aviation civile en général.

Dans sa réponse au questionnaire, la DGAC a sélectionné 8 bases de données liées à sa fonction régulateur (la DGAC établit une distinction entre les données liées à sa fonction régulateur et celles qui sont liées à sa fonction opérateur). Toutes ces bases sont confidentielles parce qu'elles contiennent soit des données personnelles, soit des données commerciales. Elles servent également largement à établir des éléments statistiques et des bilans concernant le transport aérien, qui sont eux rendus publics soit par la DGAC directement, soit par d'autres entités du ministère (SoeS, AQST).

La DGAC se pose beaucoup de questions sur la mise en œuvre de la loi pour une République numérique et souhaite un soutien juridique du superviseur des données sur ce point : quelles données doivent être rendues publiques, responsabilité si données erronées, propriété des données, impact de l'obligation de fournir les codes sources, etc. Elle souhaite en particulier que le superviseur des données puisse assurer un rôle de coordination des questions et commentaires des services du ministère sur les décrets d'applications et les licences.

## 2.1.2. [DGALN](#)

### 2.1.2.1. *Urbanisme*

Le Géo-portail de l'urbanisme a pour mission de rendre accessibles les documents d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique à tous les utilisateurs du site. Les visiteurs, que ce soient des particuliers, des professionnels de l'urbanisme, ou les établissements publics, peuvent consulter pour le territoire qui les intéresse la réglementation d'urbanisme qui s'y applique. Il permet donc à la société civile de consulter et télécharger sur une même plate-forme tous les documents d'urbanisme du territoire national. Le Géoportail permet de visualiser non seulement des cartes et des photographies aériennes, mais aussi de nombreuses autres données géolocalisées liées à l'environnement, à l'aménagement, au service public. Il est alimenté par les collectivités territoriales et les services de l'État.

Les documents visibles sur le Géo-portail sont les suivants :

- Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
- Les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)
- Les Plans d'Occupation des Sols (POS)
- Les Cartes Communales (CC)
- Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT)

La validité des informations géographiques est vérifiée, et ne sont diffusés que les documents à jour et complets.

### 2.1.2.2. *Construction*

Gérée de façon participative par les acteurs de la construction dont les Pouvoirs Publics, INIES est la base nationale française de référence sur les déclarations environnementales et sanitaires des produits, équipements et services pour l'évaluation de la performance des ouvrages. Développée depuis 2004, elle constitue un outil opérationnel et indispensable pour généraliser l'éco-conception des bâtiments.

INIES est régie par un protocole multipartite. Ce dernier définit les règles de gouvernance de la base. Le conseil de surveillance est présidé par la DHUP, qui a un rôle politique et stratégique.

Depuis 2011, l'Association HQE, association reconnue d'utilité publique, assure le rôle de propriétaire – gestionnaire, le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) est l'administrateur de la base, l'AFNOR est le gestionnaire du programme de vérification par tierce partie indépendante.

Les acteurs de la base INIES :

- ADEME
- AFNOR Groupe
- HQE
- L'association des industries des produits de construction
- CAPEB
- Cinov
- CSTB
- FIEEC
- L'union sociale pour l'habitat
- Ministère de l'Écologie
- Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement
- Qualitel
- UNTEC

### *2.1.2.3. Eau et Biodiversité*

La direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) s'appuie majoritairement sur les établissements publics pour assurer les missions de gestion des données. Il conviendra également de prendre en compte la montée en puissance de l'agence française de la biodiversité qui devrait modifier certaines organisations actuelles.

Cela concerne notamment ses missions relatives à la nature et à la diversité biologique terrestre et marine, à la police de la chasse et à la gestion de la faune sauvage, au domaine de l'eau et des milieux aquatiques. Cela concerne aussi les missions relatives à la pêche en eau douce, à la gestion équilibrée des eaux superficielles et souterraines, des estuaires et des eaux littorales ainsi qu'à la protection des eaux marines contre les pollutions, y compris accidentelles, et à l'assainissement des eaux. Elle est également compétente en matière de recherche et d'exploitation des substances minérales non énergétiques.

La DEB assure le pilotage stratégique du système de données publiques de l'eau et travaille en coordination étroite avec l'ONEMA qui assure le pilotage du système d'information sur l'eau (SIE).

### **2.1.3. [DGEC](#)**

La direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) prépare et met en œuvre la politique en matière d'énergies renouvelables, notamment en matière tarifaire, du développement et de la promotion des énergies vertes. Elle est chargée de la définition et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de lutte contre les changements climatiques.

La DGEC n'a pas été en mesure de compléter le questionnaire et a simplement communiqué une liste de ses bases de données (fournie en [annexe 3](#)).

### **2.1.4. [DGITM](#)**

La direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) exerce la mission de l'État dans les domaines des transports terrestres et maritime, et de la mer. Elle a pour mission de promouvoir une politique volontariste de report modal en

plaçant la logique du développement durable à chaque étape des décisions, ainsi que la mise en œuvre d'une politique de la mer respectueuse de la biodiversité et porteuse de développement.

La mission n'a pas rencontré la DGITM, mais a reçu le questionnaire sur les bases de données qu'elle met en œuvre. Celui-ci décrit 8 bases de données pour la direction des affaires maritimes (DAM), 4 bases pour la direction des infrastructures de transport (DIT) et 11 bases pour l'administration générale. On peut noter que, si la grande majorité de ces bases est confidentielle, une réflexion est en cours au sein de la DIT concernant l'ouverture de ses bases.

### 2.1.5. DGPR

La direction générale de la prévention des risques (DGPR) élabore et met en œuvre la politique de prévention des risques naturels et technologiques, ainsi que les atteintes à l'environnement (bruit) et la gestion des déchets.

Dans sa réponse, la DGPR a recensé 20 bases de données. Il s'agit en général de couples BD métier/site web publics. Plusieurs de ces sites sont regroupés sur le site Géorisques vers lequel la DGPR souhaite faire converger l'ensemble de ses données afin d'améliorer la lisibilité sur les risques. La DGPR décrit toutes ses bases comme publiques et réutilisables, y compris pour les bases uniquement accessibles par intranet. Elle déclare ne pas garantir la qualité des données, en particulier les données déclaratives, tout en notant que des contrôles sont effectués tout au long de la chaîne d'utilisation de ces données. Pour les données déclaratives, comme indiqué lors de l'entretien avec l'INERIS, des actions sont souvent menées auprès des déclarants lorsque des erreurs sont détectées.

La DGPR a produit un schéma d'urbanisation de ses systèmes d'information, dans laquelle on retrouve la plupart des bases recensées dans le questionnaire.

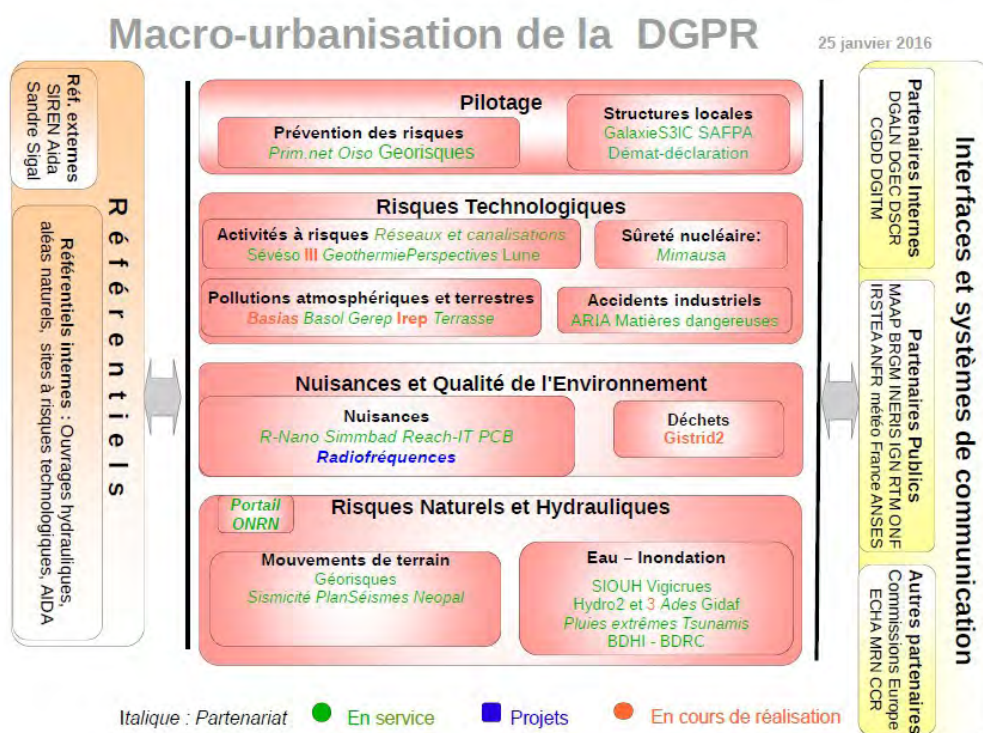


Figure 1 : Schéma d'urbanisation des systèmes d'information de la DGPR



### 2.1.6. SDSIE

Le service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SDSIE) prépare la politique de défense et de sécurité dans l'ensemble des domaines relevant de la compétence du ministère, organise et contrôle sa mise en œuvre. Il met en œuvre le dispositif ministériel de veille opérationnelle et d'alerte.

Le SDSIE n'a aucun fichier communicable. La plupart de ses données sont confidentielles ou contiennent des informations personnelles. Dans certains cas l'existence même d'un fichier est classifiée.

Le SDSIE travaille à la constitution d'une base de données par catégories d'événements, qui sera à usage interne. Il travaille sur la base du volontariat avec les opérateurs.

Le SDSIE signale rencontrer des difficultés pour accéder aux données de gestion de crise des départements. Il note un manque de coordination entre les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et une hétérogénéité, par défaut de pilotage, dans la mise en œuvre de la directive Inspire.

### 2.1.7. [SoeS](#)

Le service de l'observation et des statistiques (SOeS), rattaché au CGDD, organise le système d'observation et statistique en matière d'énergie, de logement, de construction, de transport, d'environnement et de développement durable, en liaison avec les institutions nationales, européennes et internationales intéressées.

Le SOeS produit 33 bases de données issues de collecte d'enquêtes statistiques, de retraitements ou rapprochements de fichiers administratifs. A ces bases on peut ajouter deux bases de remontées administratives, la base des permis de construire SIT@del2 et la base des immatriculations de véhicules RSVERO, ainsi que la composante française de la base de données géographique européenne CORINE Land Cover.

Le SoeS détient près de 1200 fichiers catalogués, dont les données sont produites par de nombreux acteurs publics : services des deux ministères, établissements publics des deux ministères, service des autres ministères, collectivités, etc. Ces fichiers et bases de données servent notamment au SOeS pour la production des bases de données de diffusion, accessibles sur le site internet du SOeS (bases de données GEOIDD, EIDER, BEYOND).

Sur son site d'information, le SoeS a regroupé ces informations en 4 thèmes (logement-construction, transport, énergie-climat, environnement) et 3 sujets transversaux (développement durable, conjoncture, territoires).

Par ailleurs deux bases sont à usage interne du ministère :

- La base de données GEOKIT donne accès, pour les services des deux ministères, à des données complémentaires aux données publiques précédentes, le plus souvent à un niveau de détail géographique plus fin qui permet de procéder à des études locales, moyennant anonymisation.



- La base de données SITRAM fournit des données issues d'enquêtes précédentes : données de flux de marchandises annuelles selon le mode de transport, la nature des marchandises, l'origine et la destination.

L'ensemble de ces bases est résumé dans le tableau correspondant de l'annexe 2.

### **2.1.8. SPES**

Le SPES est le point de contact Etalab. Par ailleurs il coordonne la contribution MEEM et MLHD à la préparation des décrets d'application de la loi pour une République numérique.

### **2.1.9. AQST**

L'autorité de la qualité de service dans les transports (AQST), rattachée au CGEDD, assure le recueil et la normalisation des données pour mesurer la qualité des services de transport public régulier (trains, avions, autocar, transports urbains et un peu transports maritimes).

L'AQST dispose d'une base de données contenant l'ensemble des indicateurs statistiques de régularité et ponctualité, les causes de retard, etc pour les différents modes de transport. Cette base est alimentée depuis septembre 2011 et s'enrichit progressivement. Elle est consultable et réutilisable.

L'AQST travaille sur la base de conventions passées avec les opérateurs pour obtenir et publier ses données. L'AQST considère que la publication de ses données est la base même de sa crédibilité.

### **2.1.10. Etalab**

La mission Etalab est rattachée aux services du premier ministre (direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État, DINSIC, du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique, SGMAP). Elle coordonne l'action des services de l'État et de ses établissements publics pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques. Elle administre le portail interministériel [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

Sur ce portail qui donne accès aux jeux de données mis à disposition par l'ensemble des ministères et établissements publics, on constate que seulement 213 sur 19208 apparaissent sous la rubrique « logement, développement durable et énergie ».

Etalab promeut fortement une politique de données ouvertes afin d'améliorer l'utilisation des ressources existantes et de réduire les coûts de transaction. On peut noter en particulier que le premier rapport de l'administrateur général des données publié en décembre 2015 propose de développer un projet de cartographie collaborative pour toutes les administrations volontaires : en l'état actuel ce projet est largement basé sur l'organisation administrative. Pour 2016 son objectif est de constituer une liste de l'ensemble des bases de données des administrations.

Etalab anime un réseau de correspondants dans les administrations et se félicite de la création de fonctions de superviseur des données.

## 2.2. 2. Établissements publics

### 2.2.1. [ADEME](#)

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est l'opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous tutelle des ministres chargés de la recherche, de l'environnement et de l'énergie.

L'ADEME mène actuellement une réflexion sur la structuration de la diffusion de ses données. De fait elle ne dispose que de peu de bases de données au sens de cette étude mais utilise les données d'organismes publics, privés ou associatifs.

Quand il s'agit d'associations, l'accès aux informations est le plus souvent réservé à ses membres.

Elle conduit par contre une active politique de publications de papiers, ensuite mis en ligne sous forme PDF.

Les « bases » recensées en [annexe 2](#) reflètent cette organisation.

### 2.2.2. [BRGM](#)

Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a été créé en 1959. C'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, des mines et de l'environnement.

Le BRGM est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Le BRGM assure la diffusion de données géologiques et environnementales via les technologies numériques. Il a mené une réflexion poussée sur l'organisation de telles bases et sur la politique de données dans son domaine.

Sur son portail InfoTerre, le BRGM offre un accès libre et gratuit à ses rapports et cartes géologiques, aux données de ses banques d'information (Banques du Sous-sol, Sites industriels, Risques naturels, etc.) et à de nombreuses autres couches d'information géoscientifique.

Pour faciliter l'accès à ses données, le BRGM propose également trois applications mobiles : i-InfoTerre (version nomade du portail web InfoTerre), InfoNappe (sur les eaux souterraines) et InfoGéol (sur la géologie de la France).

À la demande des pouvoirs publics, le BRGM pilote et gère par ailleurs plusieurs dizaines de sites et banques de données accessibles sur internet, dans les domaines de la géologie, des risques naturels, de l'environnement (Portail Tout sur l'Environnement), de l'eau (ADES), etc.

Le BRGM est le maître d'œuvre du Géocatalogue qui constitue le point d'accès aux métadonnées publiées par les autorités publiques françaises, permettant ainsi de répondre aux obligations de la Directive INSPIRE. Le Géocatalogue est totalement interopérable avec les autres catalogues. Il est possible de se connecter aux catalogues des partenaires à travers un mécanisme de collecte pour enrichir les résultats des recherches. Ce mécanisme de « moissonnage » s'appuie sur le standard

CSW de l'OGC et permet aux partenaires de référencer directement les métadonnées contenues dans leur catalogue.

Le BRGM a aussi développé des bases de données dans le cadre du Group on Earth Observation (GEO).

### **2.2.3. [CEREMA](#)**

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) est un établissement public à caractère administratif (EPA), sous la tutelle conjointe des ministres chargés du développement durable, de l'urbanisme et des transports. Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il a permis de réunir les compétences de onze services :

- les huit Centres d'études techniques de l'équipement (Cete) ;
- le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu) ;
- le Centre d'études techniques maritimes et fluviales (Cetmef) ;
- le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (Setra).

Les prestations numériques du CEREMA ne font pas l'objet d'un plan d'action déclinant le plan stratégique. Il intervient le plus souvent comme prestataire de base de données sur les transports et les infrastructures routières, pour le compte de la DGITM. La grande majorité de ses bases ne sont pas accessibles directement par le public mais nécessitent un accord formel du CEREMA ou du maître d'ouvrage de la base de données.

### **2.2.4. [IFREMER](#)**

Créé en 1984, l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), placé sous la tutelle des ministres chargés de la recherche, des pêches maritimes et des cultures marines, de l'environnement.

L'Ifremer contribue à la surveillance du milieu marin et du littoral et au développement durable des activités maritimes. À ces fins, il conçoit et met en œuvre des outils d'observation, d'expérimentation et de surveillance, et gère des bases de données océanographiques.

Il opère également une part très significative de la flotte océanographique, dont l'ensemble des systèmes sous-marins et équipements lourds mobiles (sismiques, pénétromètre...). Depuis mars 2011, la programmation et l'évolution de l'ensemble de la flotte océanographique française sont portées par l'UMS Flotte, dont la direction a été confiée pour quatre ans à l'Ifremer.

L'IFREMER gère huit bases de données avec un point d'accès unique : [data.ifremer.fr](http://data.ifremer.fr)

Données Marines Satellites

Coriolis : données d'océanographie physique in situ

Harmonie : données relatives à l'halieutique  
Sextant : données cartographiques de référence  
BGMB : Base de géologie marine  
BIOCEAN : Base de biologie de l'environnement profond  
Base des campagnes ; référentiel des campagnes océanographiques  
Quadrige : base de l'environnement littoral

Toutes les données ont vocation à être publiques. Mais les chercheurs disposent d'une période d'exclusivité (de l'ordre de deux ans) le temps de construire leur publication scientifique.

L'Ifremer ne dispose pas de service payant de diffusion et de valorisation des données.

Certaines bases de données sont agglomérées pour éviter les données personnelles (ex : positionnement des bateaux).

L'Ifremer met aussi à disposition des jeux de données référencés dans des publications scientifiques.

Certaines données sont mises à disposition en temps réel, comme celles du programme mondial d'observation ARGO, dont Ifremer assure l'essentiel de la contribution française. (attn : le programme ARGO utilise le système de transmission par satellite ARGOS, opéré par CLS, filiale du CNES et d'IFREMER).

### **2.2.5. [IGN](#)**

L'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) établissement public à caractère administratif, sous tutelle des ministres chargés du développement durable et des forêts, a entamé une réflexion sur le politique de données depuis la fin des années 90. La mission de l'IGN est en effet de produire des données cartographiques qui constituent un support de plus en plus nécessaire pour la présentation de nombreuses autres données. Le catalogue de l'IGN propose 40 jeux de données dont 10 sont accessibles gratuitement pour tous usages (sous licence Etalab), 20 le sont pour les services publics et 32 pour l'enseignement et la recherche.

Parmi cet ensemble de données, il convient de distinguer le RGE, Référentiel à Grande Echelle, qui constitue un ensemble de données de référence. Il décrit le territoire national et l'occupation de son sol de façon complète et homogène. Il est constitué de 5 composantes : orthophotographique, topographique, altimétrique, parcellaire et adresse.

L'offre de données de l'IGN est structurée en cinq familles de produits :

- les cartes (déclinées en pyramide de différentes échelles),
- les bases de données vectorielles (objets tels bâtiments, routes, limites, rivières toponymes...),
- le parcellaire cadastral,
- les modèles numériques de terrain (altitude),
- les ortho-images (photos aériennes).

L'ouverture des données de l'IGN continue d'évoluer rapidement : ainsi le niveau des redevances facturées par l'IGN a été réduit de façon importante en 2013. Toutefois le système de tarification et de licence reste compliqué.

### **2.2.6. INERIS**

L'INERIS, établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement, a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement.

L'INERIS travaille en appui de l'administration centrale, en premier lieu la DGPR, mais aussi la DGEC et la DEB par l'intermédiaire de l'ONEMA. Par ailleurs son budget provient pour 25 % d'activités facturées ou en réponse à des appels d'offre (par exemple de la Commission européenne).

Dans sa réponse à la mission, l'INERIS recense 14 bases de données. Ce sont principalement des bases de données métiers, dont une partie est à accès restreint (déclarations des entreprises concernant leurs activités) et une partie mise en accès libre sur site web à destination du public. L'INERIS développe également plusieurs bases de données visant à rassembler les connaissances dans un domaine.

Au cours de l'entretien, l'INERIS a soulevé trois sujets intéressant directement l'objet de la mission :

- Le premier concerne le questionnaire distribué par la mission en notant qu'il conviendrait d'ajouter une question sur l'origine des données car ce point conditionne souvent les possibilités d'accès et de réutilisation.
- Le second concerne les problèmes de qualité et de responsabilité pour les données déclaratives. Ces données sont déclarées par les entreprises en réponse à des obligations légales. Dans son analyse de ces données, l'administration (ou ici l'INERIS) est en mesure de déceler des erreurs ou incohérences. Si la responsabilité de ces données est celle de l'opérateur, il n'est pas possible de faire une correction d'office. Le processus de correction peut alors être long, compliqué et nuire à la diffusion de ces données. Cela pose donc un problème de fluidité opérationnelle et de responsabilité. C'est un sujet qui doit être traité avant l'ouverture au public de ces données déclaratives.
- Enfin l'effort de rassemblement des connaissances sur un sujet consiste souvent en un travail à la limite de plusieurs domaines d'activité, et par conséquent de plusieurs programmes (au sens de la LOLF). Cela se traduit par des difficultés pour en assurer le financement ainsi placé entre plusieurs chaises. Il faut donc mettre en place des montages compliqués et/ou fragiles, dans tous les cas consommateurs de temps. Or ces données à la limite de plusieurs domaines sont souvent particulièrement riches en utilisation possibles.

### **2.2.7. Météo-France**

Météo-France, établissement public à caractère administratif sous la tutelle du ministre chargé des transports, travaille depuis plus de vingt ans sur la question de la politique de données. Cela est d'ailleurs normal puisque l'objet même de la mission de

l'établissement est de créer des données (d'observation, de prévision et de suivi du changement climatique) et que cette mission repose sur l'échange international de données. Au cours de cette période le volume des données créées par l'établissement a augmenté de façon considérable, de même que la proportion de ces données distribuée gratuitement. Cette évolution est toujours en cours : ainsi ont été ajoutés aux données distribués sans redevance les champs analysés et prévus du modèle à haute résolution couvrant la France (Arome) en fin d'année 2015 et les données du modèle de vague et de surcote le 7 juillet dernier.

Le site des données publiques de Météo-France donne accès à l'essentiel des données de l'établissement. Il propose 60 jeux de données dont 19 gratuits. Le détail de ces données est présenté sur les 3 tableaux fournis en [annexe 2](#)

Les données gratuites sont distribuées sous licence ouverte Etalab. Elles sont réutilisables et la seule condition est la mention d'origine des données. Les données soumises à redevance sont distribuées sous licence standard Météo-France. Le montant des redevances demandées par Météo-France pour chaque jeu de données est soit proportionnel au volume de données téléchargées, soit une valeur forfaitaire annuelle. Deux cas particuliers de licence sont prévues :

- une licence pour la redistribution de produits radar sur internet,
- une licence dispensant de la redevance pour l'utilisation pour l'enseignement et la recherche.

Pour l'ensemble des données de modèles qui représentent un gros volume et pour lequel la disponibilité dans les meilleurs délais peut être cruciale, Météo-France offre un service Premium en mode « push », soumis à une redevance annuelle correspondant au coût d'utilisation de la bande passante entre les installations de Météo-France et Internet.

Météo-France distingue 3 groupes dans les utilisateurs de ses données publiques :

- Les fournisseurs de service en météorologie. Ce groupe inclus en particulier la branche commerciale de Météo-France qui est le plus gros acheteur.
- Les simples redistributeurs de données (sites web).
- Les fournisseurs de services intégrés qui mélangent les données météo avec d'autres données (cadastre, agriculture, etc).

On peut également noter l'effort réalisé en coopération avec d'autres établissements de recherche (CERFACS, IPSL) pour mettre à disposition des projections climatiques régionalisées sur un site commun (DRIAS : <http://www.drias-climat.fr/>).

### **2.2.8. [ONEMA](#)**

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques

Établissement public national créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, l'Onema est placé sous la tutelle du ministre en charge de l'environnement. Il accompagne la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau

(DCE), en lien étroit avec les agences et offices de l'eau et les services de l'État. En 2017, il intégrera l'Agence française pour la biodiversité qui regroupera également l'Agence des aires marines protégées, l'établissement Parcs nationaux de France et le groupement d'intérêt public Ateliers techniques des espaces naturels (Aten).

Il y a 43 bases de données. Les données sont en open data et peuvent être utilisées par les entreprises, chercheurs, collectivités, etc. La grande majorité des bases de données sont accessibles via le portail eaufrance, point d'accès unique à toutes les informations et les données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques. L'accès se fait directement par URL et accès par mobile et géolocalisation. Des fonctionnalités supplémentaires sont réservées aux municipalités.

L'hébergement des données est partagée avec la DGPR, le BRGM avec un vrai DATA center à Orléans dont le BRGM assure la maintenance stratégique.

Pour les bases de données en collaboration le financement est assuré majoritairement par l'ONEMA.

La liste jointe en [annexe 2](#) ne constitue pas pour une cartographie exhaustive du système des données publiques de l'eau qui reste à réaliser, ce système impliquant d'autres établissements publics et plusieurs directions de notre ministère (DEB, DGPR) ainsi que du ministère de la santé (pour l'eau potable et les eaux de baignade). Une cartographie de ce système de données, organisée en blocs fonctionnels (systèmes d'information métier) est en cours de réalisation par la DEB et devrait se traduire d'ici la fin de l'année dans une nouvelle version du schéma national des données sur l'eau.

Le schéma national des données sur l'eau (SNDE) fixe les objectifs, le périmètre, les modalités de gouvernance du système d'information sur l'eau (SIE) et décrit ses dispositifs techniques de recueil, conservation et diffusion des données et des indicateurs ; il précise comment ces dispositifs sont mis en œuvre, comment les méthodologies et le référentiel des données et des services sont élaborés, et comment les données sont échangées avec d'autres systèmes d'information. L'arrêté a été signé par les ministres chargés de l'environnement, de l'agriculture, des collectivités territoriales, de l'outre-mer et de la santé. Le SNDE, complété par des documents techniques (méthodologies, dictionnaires de données, formats d'échange, etc.), constitue le référentiel technique du SIE, qui doit être respecté par tous ses contributeurs, conformément au décret n° 2009-1543 du 11 décembre 2009. Ce décret est complété par un arrêté interministériel publié au JO du 24 août 2010.

L'ONEMA pilote techniquement le système d'information sur l'eau sous l'autorité du ministère en charge de l'écologie. Le système d'information sur l'eau est le dispositif qui organise aujourd'hui la production, la collecte, le stockage, la valorisation et la diffusion des données. Il répond à une double obligation : diffuser l'information environnementale publique (convention Aarhus) et rendre compte aux autorités nationales et à la Commission européenne. Les données sont produites par un très grand nombre d'opérateurs sur l'ensemble du territoire, tels que les services de l'État, les agences et offices de l'eau, l'Onema, les organismes de recherche, les collectivités territoriales ou les entreprises.

L'interopérabilité des données est organisée au sein du SIE par le dispositif Sandre. Ce référentiel, composé de spécifications techniques et de listes de codes libres d'utilisation, décrit les modalités d'échange des données sur l'eau à l'échelle de la France. D'un point de vue informatique, Sandre garantit l'interopérabilité des systèmes d'information relatifs à l'eau. Sandre est organisé en un réseau d'organismes



contributeurs au SIE qui apporte leur connaissance métier, participe à l'administration du référentiel et veille à la cohérence de l'ensemble.

## 2.3. Opérateurs

### 2.3.1. [ENEDIS](#)

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité par délégation des collectivités locales pour l'essentiel. Enedis réalise les raccordements, le dépannage, le relevé des compteurs et toutes interventions techniques.

Enedis est actuellement attentif à la sensibilité des données relatives aux particuliers du fait des polémiques entourant le déploiement des compteurs Linky. Enedis a préparé quinze jeux de données qui sont mis en open data.

En ce qui concerne le questionnaire, Enedis a décrit 12 bases de données dont le détail est fourni en [annexe 2](#). Certains jeux de données sont accessibles aux collectivités locales sur un portail dédié.

Plusieurs évolutions sont prévues, en particulier la fourniture de données sur la maille IRIS (maillage INSEE) et ultérieurement à l'échelle de la base adresse. Enedis travaille aussi à la préparation de données sur la thermosensibilité des bâtiments à l'échelle IRIS.

Enedis suit également avec soin l'application de la loi pour une République numérique et ses applications.

### 2.3.2. [SNCF](#)

La SNCF est l'opérateur ferroviaire français. Elle a été réorganisée en 2014 afin de séparer les fonctions régulateur et opérateur en prévision de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire, prévue à compter de 2020.

En termes d'ouverture à ses données, la SNCF affiche clairement une forte réticence à l'ouverture de toute donnée qu'elle considère comme appartenant au domaine bientôt concurrentiel. En revanche elle propose un certain nombre de jeux de données appartenant au domaine restant dans le cadre de son monopole (réseau, gare).

Ces jeux de données sont consultables et téléchargeables sur un site dédié dénommé « SNCF Open Data », pour la plupart sous une licence spécifique (SNCF Open Data). La SNCF y annonce 83 jeux de données mais il convient de noter que :

- 3 sont des API ;
- plusieurs sont des collections de textes (compte-rendu de réunion, courriers, réglementation, rapports) ;
- d'autres sont de simples listes (par exemple les codes couleurs des 14 lignes du transilien) ;
- le nombre d'accès est très limité, ne permettant pas d'avoir une vision d'ensemble des données proposées.



Par ailleurs, les statistiques proposées font l'objet de choix surprenants : ainsi pour les données de régularité, on constate que celles-ci ne prennent pas en compte les trains annulés la veille avant 16 h (ainsi une journée pour laquelle tous les trains sont annulés la veille avant 16 h affichera un taux de 100 % entre les trains programmés et les trains ayant circulé !).

Enfin la SNCF suit avec attention la discussion de la loi pour une République numérique et s'inquiète en particulier des conséquences possibles de la disposition sur l'ouverture des codes publics et du devenir des données demandées par l'ARAFER.

### 3. Les enjeux de l'ouverture des données

#### 3.1. Définition de la donnée publique au sens de la mission

La lettre de commande souhaitait que le CGEDD réalise une « typologie des bases de données du MEEM ».

La liste des données transmises par les structures interrogées n'évitent pas une certaine confusion sur cette notion. Il convient donc d'en préciser le cadre.

En premier lieu il convient de rappeler, que dans le cadre réglementaire actuel, une « donnée publique » est nécessairement contenue dans des documents administratifs. Bien que la loi ne parle pas de données publiques, mais de « documents administratifs disponibles sous forme électronique » et « d'informations publiques », au sens du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), la seule condition légale à la qualification juridique de « documents publics » réside dans le fait que ceux-ci soient « produits ou reçus, dans le cadre de leur mission de service public ». Ceci vaut « quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support », qu'ils soient produits ou reçus « par l'État, les collectivités territoriales ainsi que par les autres personnes de droit public ou les personnes de droit privé chargées d'une telle mission.<sup>8</sup> ». La loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (article 2) a rajouté les « codes sources » à la liste des documents administratifs.

Une autre confusion usuelle est faite entre une information numérisée et une donnée numérique. Une information numérisée peut être copiée et collée informatiquement (cas pour un texte dans une page internet ou l'extrait d'un document au format PDF). Cependant, sous cette forme, les informations ne peuvent pas directement être traitées dans un logiciel pour en obtenir de nouveaux résultats (calculs, représentations graphiques...). Les informations sous forme numérisée ne sont donc pas nécessairement des données.

Une donnée numérique « est la description élémentaire de nature numérique, représentée sous forme codée, d'une réalité (chose, événement, mesure, transaction, etc.) en vue d'être :

- collectée, enregistrée ;
- traitée, manipulée, transformée ;
- conservée, archivée ;
- échangée, diffusée, communiquée.

Selon leurs destinations, les données peuvent être « fermées » (réservées à quelques personnes ou à des organisations), « partagées » ou « ouvertes » à tous les utilisateurs. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Par exemple, elles peuvent être classées et stockées dans une base de données ou un tableau.

En d'autres termes, diffusion des informations sur un site web ne signifie pas ouverture. L'ouverture suppose la mise à disposition des données librement réutilisables, dans un format exploitable.

Les observatoires mis en place dans certaines directions générales et les réponses à l'enquête menée au titre de cette étude révèlent dans nombre de cas une certaine confusion entre ces différentes notions.

---

<sup>8</sup> Code des relations entre le public et l'administration, article L300-2.

*1. Recommandation (au CGDD) : Se doter rapidement d'un corpus partagé méthodologique sur la notion de données numériques au sein du ministère*

Enfin il convient de rappeler que les bases de données doivent répondre aux obligations d'un service public :

- Principe d'égalité : garantie un accès minimal au service et un traitement non discriminatoire.
- Principe de continuité: le service public répond à un besoin d'intérêt général, dont la satisfaction ne saurait être interrompue.
- Principe de mutabilité (adaptabilité) : le service public doit pouvoir évoluer selon les exigences de l'intérêt général.

Un rapport du Conseil d'État de 1994, relatif aux services publics, souligne l'importance de la participation, la transparence, la responsabilité, la simplicité et l'accessibilité. Il convient de signaler toutefois qu'il n'existe pas de principe de gratuité du service public.

En conclusion, les questions de l'ouverture des données ne sont que le prolongement des valeurs et obligations fondamentales d'un service public avec une ambition de qualité et d'accessibilité de la donnée et la prise en compte des devoirs d'égalité, de continuité et de mutabilité. Il convient toutefois de prendre en compte que les données sont aujourd'hui produites par de multiples partenaires : État et collectivités locales, mais aussi entreprises privées et associatives, grand public. On ne peut donc aborder le sujet en se cantonnant à une réflexion centrée uniquement sur les services de l'État et de ses opérateurs.

### **3.2. Les données de référence ou données pivots**

La loi pour une République numérique constitue une avancée sur l'open data et le partage des données publiques de manière générale. L'État est concerné mais également les collectivités locales. Pour ces dernières, l'article 6 institue le principe de l'open data par défaut. Sur la base d'un décret attendu pour 2017, il s'agira de mettre à disposition les documents administratifs, puis toutes les données et bases de données représentant « un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental ». Le gouvernement s'est engagé à publier une quarantaine de textes réglementaires dans les six mois.

Le CGDD et le secrétariat général des ministères (MEEM et MLHD) sont, chacun dans le cadre de leurs missions respectives, impliqués dans la mobilisation des directions générales et des établissements publics. Il est urgent de renforcer la coordination entre ces deux entités et de s'appuyer en priorité sur un correspondant numérique dans chaque direction générale.

*2. Recommandation (aux CGDD et SG) : organiser une coordination interne au ministère en s'appuyant principalement sur les directions métiers et en associant les établissements publics.*

Les données de référence, aussi appelées « données pivots » ou « données de base », sont *des données utilisées par un grand nombre d'acteurs, qui y recourent fréquemment, par exemple le code officiel géographique, le répertoire SIRENE, le cadastre, etc. La donnée de référence possède des similarités avec la monnaie, qui est produite et garantie par l'État, pour permettre des échanges entre acteurs et le bon fonctionnement de l'économie*<sup>9</sup>.

Les données de référence sont des données considérées comme structurantes, par l'administration ou par l'usage, pour nommer ou identifier des produits, des entités économiques, des territoires ou des acteurs (personnes physiques et morales). Ces référentiels sont indispensables pour lier des bases de données de nature hétérogène et construire tout nouveau service intégré au web des données (Linked Open Data). Leur identification est un élément préalable à la construction d'une architecture des données.

La loi sur la République numérique mentionne le fait que « la mise à disposition de données de références en vue de faciliter leur réutilisation » constitue une mission de service public relevant de l'État. Et que toutes les administrations – État, collectivités territoriales et autres personnes de droit public – concourent à cette mission<sup>10</sup>.

Dans ce nouveau cadre législatif, la loi fixe six mois de délai pour publier le décret d'application qui « fixe les critères de qualité que doit respecter la mise à disposition des données de référence. Il dresse la liste des données de référence et désigne les administrations responsables de leur production et de leur mise à disposition. »

Il en résulte que le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le ministère du logement et de l'habitat durable étant les deux ministères les plus concernés notamment à travers les établissements publics sous leur tutelle, la mobilisation par domaine métier est urgente (confer paragraphe 4,2).

Une première liste des données pivots qui devraient être disponibles a déjà été élaborée mais par le secteur privé représenté par le groupement français des industries de l'information (GFII)<sup>11</sup>. Ainsi sur 64 données pivots identifiées 25 relèvent de nos ministères.

---

<sup>9</sup> Administrateur général des données Rapport au Premier ministre sur la gouvernance de la donnée 2015, page 17.

<sup>10</sup> Article 14 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique modifiant le code des relations entre public et administration.

Art. L. 321-4.-I.-La mise à disposition des données de référence en vue de faciliter leur réutilisation constitue une mission de service public relevant de l'État. Toutes les administrations mentionnées au premier alinéa de l'article L. 300-2 concourent à cette mission.

II.-Sont des données de référence les informations publiques mentionnées à l'article L. 321-1 qui satisfont aux conditions suivantes :

« 1° Elles constituent une référence commune pour nommer ou identifier des produits, des services, des territoires ou des personnes ;

« 2° Elles sont réutilisées fréquemment par des personnes publiques ou privées autres que l'administration qui les détient ;

« 3° Leur réutilisation nécessite qu'elles soient mises à disposition avec un niveau élevé de qualité.

« III.-Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités de participation et de coordination des différentes administrations. Il fixe les critères de qualité que doit respecter la mise à disposition des données de référence. Il dresse la liste des données de référence et désigne les administrations responsables de leur production et de leur mise à disposition. »

<sup>11</sup> Groupement français de l'industrie de l'information (GFII), Réutilisation des informations publiques : le GFII demande l'ouverture et la gratuité des données pivots, annexe, 2016 ([https://www.gfii.fr/uploads/docs/GFII\\_Donneespivots.pdf](https://www.gfii.fr/uploads/docs/GFII_Donneespivots.pdf))

Pour ce qui concerne les pouvoirs publics le SGMAP, structure interministérielle, assure la coordination de cette ouverture avec le secrétariat général (MEEM/MLHD) comme correspondant.

Un décret en préparation devrait définir une première vague limitée de données pivots. Le MEEM sera concerné par le référentiel à grande échelle (RGE) mobilisant l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et la base adresse nationale (BAN) produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en collaboration avec le groupe « La Poste » et l'association *OpenStreetMap* France (OSM FR).

Cette liste n'est toutefois que le modeste début d'ouverture des bases impliquant le ministère et les établissements publics sous tutelle. Ainsi, sur les bases de données dont l'ouverture a été souhaitée en priorité dans le cadre de la consultation menée par ETALAB<sup>12</sup>, les deux ministères sont concernés par la moitié. Il faudrait y rajouter l'ouverture des données concernant le logement qui sera un autre enjeu important des mois à venir.

La question des données de référence devrait ainsi être une priorité dans la mobilisation des directions générales. Le MEEM et le MLHD étant les ministères les plus impactés par l'ouverture des bases de données, une action de pilotage au plus haut niveau, au titre de la modernisation du ministère, devrait être initiée rapidement.

*3. Recommandation (aux CGDD et SG) : traiter en priorité la question des données de référence comme levier de modernisation et de mobilisation des directions générales*

### **3.3. Les trois enjeux opérationnels à prendre en compte pour faciliter l'ouverture des données**

Au-delà du simple recueil d'information sur les « bases de données » existantes nos interlocuteurs ont mis l'accent sur trois enjeux principaux qui devraient être pris en compte dans la nécessaire « ouverture des données » :

- l'exploitation des données est soumise à la résolution de questions juridiques souvent complexes. Les droits de propriété, droits d'utilisation et les « licences » qui les régissent ne sont pas toujours très clairs. Les bases existantes utilisent dans de nombreux cas des jeux de données dont le service ou l'EP n'est pas propriétaire, soit qu'elles valorisent d'autres données publiques, soit qu'elles résultent de partenariat avec des collectivités ou de secteur privé (l'exemple du secteur de l'eau est significatif). Enfin différents « secrets industriels, économiques ou personnels » peuvent également limiter les droits de diffusion ou nécessiter un retraitement des bases d'information ;
- certains établissements publics producteurs de données, comme l'IGN, demandent que soient pris en compte, les contraintes de leur modèle

---

<sup>12</sup> Liste consultable sur le site ETALAB : Plans locaux d'urbanisme ; Réseaux routiers (graphe, points kilométriques, comptage) ; Zonage IRIS (îlots regroupés pour l'information statistique) ; Base publique des équipements ; Réseaux d'énergie ; Référentiel de voirie, plan corps de rue simplifié (PCRS) ; Code officiel géographique ; Base nationale sur l'intercommunalité ; Répertoire national des élus ; Représentation parcellaire cadastrale unique ; Marchés publics et commande publique ; Données météorologiques ; Données de population (ménages, revenus) ; Base des établissements recevant du public

économique actuel dans l'ouverture de données actuellement payantes et les effets de l'arrivée de nouveaux entrants du secteur privé comme prestataires de service ;

- les réalités techniques peuvent freiner la circulation des données. L'architecture existante d'un système d'information peut rendre impossible l'extraction de ses données, par exemple. La qualité des données peut être adaptée pour les usages courants, mais s'avérer insuffisante pour d'autres usages à plus forte valeur ajoutée. La valorisation des données peut se voir limitée par leur format si celui-ci n'est pas conforme aux standards. Enfin, pour les méga-données (big data) ou les données de temps réel, des questions de capacités de réseau peuvent se poser. Toutefois au-delà de ces aspects techniques la plupart des interlocuteurs considèrent que les difficultés ne sont pas d'ordre technique, mais peuvent être résolues sous réserve de disponibilités budgétaires.

Enfin la mission a constaté par ailleurs que pour une très grande majorité des cas quand les données disponibles sont « ouvertes et gratuites », les établissements publics n'ont pas de connaissance des utilisateurs et de l'usage de leurs données. De ce fait il y a une méconnaissance totale et aucun dialogue entre ceux qui produisent les données et ceux qui les utilisent.

### **3.4. L'attente d'une politique opérationnelle au sein du ministère**

De fait, les différents entretiens conduits amènent la mission à considérer que la plupart des interlocuteurs sont convaincus de l'importance d'une politique ministérielle sur les données et désireux de dépasser le discours « militant » face à des acteurs des administrations centrales et EP qui seraient « opposés » à la diffusion des données. Nous avons au contraire rencontré des acteurs conscients des potentialités de l'ouverture des données, ayant déjà pour nombre d'entre eux expérimenté de telles ouvertures mais en attente d'une politique construite sur leurs expériences. Il y donc une attente certaine vis-à-vis les futures missions d'un administrateur général des données. Nous n'avons pas, à proprement parler, identifié des « freins » qu'il faudrait lever mais plutôt des questions ou des craintes auxquelles il faut que l'administrateur général des données et les instances de pilotage qui seront mis en place, répondent. Bref il convient désormais de passer rapidement à une phase opérationnelle et pragmatique, de répondre rapidement à trois principales craintes qui se sont exprimées :

- La première est celle d'être déconnecté des mutations en cours, de perdre en efficacité et d'avoir un processus de décision trop lent. Le constat du développement inéducable du rôle stratégique des données nourrit la crainte d'être dépassé par d'autres acteurs plus réactifs, plus imaginatifs ou avec plus de moyens. C'est aussi la crainte de la lourdeur des processus de décision et l'enfermement de l'action dans des luttes de pouvoir administratif qu'il convient de lever. La confiance dans le processus de gouvernance interne au ministère et de son efficacité doit être recherchée avant tout.
- La deuxième crainte est liée à la perte de contrôle liées aux questions de sécurité et de qualité, avec la crainte de l'affaiblissement de la protection des systèmes de données. La mise en place du pilotage ministériel est potentiellement un moyen de progresser sur ce domaine bien que ce sujet ne soit pas pris en compte dans les missions de l'administrateur ministériel. Les projets de décret en préparation mettent ainsi l'accent sur le rôle de l'administration qui doit veiller à « la fiabilité, à la disponibilité, à la sécurité

d'exploitation, au maintien en conditions opérationnelles, à la performance des services de mise à disposition des données de référence »,

- La troisième crainte résulte de la prolifération incontrôlée de la diffusion de données publiques ou privées, données spatiales (vectorielles), données alphanumériques spatialement référencées dans les systèmes d'information géographiques, de données structurées et de données non structurées, de données issues des réseaux sociaux et de vidéos, de données transmises par des capteurs, sans oublier les données de flux qu'elles soient en temps réel ou en temps différé. Face à cette prolifération, la question de la qualité, de la fiabilité et de la valeur des données fournis par le service public est posée. Le maintien de la confiance des utilisateurs dans la qualité des données publiques est essentielle et constitue une valeur ajoutée du service public à laquelle les producteurs de données sont attachés.

En conclusion, la mission a pu vérifier auprès de ses interlocuteurs la forte attente d'une politique ministérielle et la satisfaction devant les décisions prises par la ministre faisant de ce sujet un sujet stratégique.

Une grande partie des acteurs attendent désormais une mise en œuvre opérationnelle rapide qui s'appuie sur les expériences en cours dans certaines directions générales et plus encore dans quelques établissements publics qui ont investi de longue date sur ce sujet.

Cette mise en œuvre ne sera pas sans incidence sur le modèle économique de certains opérateurs, sur le fonctionnement des directions générales et sur les arbitrages dans l'affectation des moyens matériels et humains.

*4. Recommandation (au SG) : la mise en œuvre de la politique d'ouverture raisonnée des données doit être également un levier de modernisation et de réorganisation des services du MEEM et du MLHD, en s'appuyant sur les réalisations les plus avancées portées par certains établissements publics et en prenant en compte les conséquences du changement de leur modèle économique que cela entraîne.*

Dans l'immédiat, l'adoption de la loi pour une République numérique va générer des adaptations potentiellement lourdes et posent donc de nombreuses questions aux directions et aux établissements. Cela devrait constituer une occasion de valoriser la nouvelle fonction de coordinateur des données en recensant les sujets à traiter et organisant les échanges et les réponses à apporter. Le premier sujet est déjà la préparation des décrets d'application.

### **3.5. Les collectivités locales : des partenaires à prendre en compte dès le début de la mise en œuvre du plan d'action ministériel**

Nombres de données recensées impliquent les collectivités locales au cours des quatre phases critiques conduisant à l'élaboration des données structurées :

- collecte,
- stockage,
- traitement des données,
- représentation des données.

Les collectivités locales commencent à s'organiser en collectif avec notamment l'association « les interconnectées » ou l'association OpendataFrance.

Cette dernière<sup>13</sup> a d'ailleurs été missionnée par Axelle Lemaire dans la perspective de la mise en application de la loi sur la République numérique. Elle a remis ses propositions le 17 octobre 2016<sup>14</sup>.

Le ministère est le premier concerné par cette action, dans la mesure où la grande majorité des données qui le concerne implique les collectivités locales comme partenaires des politiques publiques qui peuvent en bénéficier.

Le rapport fait le constat de la non normalisation des données publiées par les collectivités, de l'absence d'un référentiel de données territorial homogène et du manque d'implication des utilisateurs des données.

Elle recommande la « constitution d'un socle commun » à l'ensemble des collectivités, indispensable pour éviter la dispersion et l'incohérence des données publiées sur l'ensemble du territoire, co-construit par les communes avec le soutien des services de l'État ».

Elle préconise également une « dotation de données » considérant que cela rejoint le concept de Service Public de la Donnée traitant au niveau national de données de référence.

La liste des exemples de bonnes pratiques sur la réutilisation des données répertoriées dans ce rapport et résumée dans le tableau 2 ci-contre illustre bien le fait que nos ministères sont concernés à un double titre. D'une part la nature des données retenues comme essentielles par les auteurs du rapport est en majorité dans le champ de nos ministères et d'autre part il est attendu un appui des services déconcentrés qui suppose que des instructions et outils soit rapidement mis à disposition de ceux-ci.

*5. Recommandation (au CGDD) : La question des données de référence doit être traitée en concertation étroite avec les collectivités locales et notamment de l'association Open Data France.*

---

<sup>13</sup> Association présidée par le vice-président de Toulouse métropole, Bertrand Serp

<sup>14</sup> Rapport sur les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques, Rapport aux secrétaires d'État respectivement en charge du numérique et des collectivités locales, auteurs Bertrand Serp et Jean-Marie Bourgogne, OpendataFrance, octobre 2016



<b>Thème</b>	<b>Jeux de données et collectivités concernées</b>
Réduction de la production de déchet	Liste des lieux d'apport volontaire, liste des déchetteries, données socio économiques sur les activités de collecte et de traitement des déchets – <i>Gironde</i>
Outils décisionnels pour les aménageurs	Plan Local d'urbanisme, cartes géographiques, Foncier – <i>Montpellier, Toulouse, Marseille</i>
Ville en 3D	Cartes et modèle de données en 3 dimensions de l'ensemble du territoire, soit près de 530 Km <sup>2</sup> . Orthophotos et images aériennes multispectrales infrarouge – <i>Lyon, Rennes</i>
Travaux publics	Réseaux d'eau et d'assainissement – <i>Angers</i>
Aménagement numérique	Position des antennes de téléphonie mobile GSM – <i>Grenoble</i>
Cartographie	données géographiques accessibles sur OpenStreetMap – <i>Montpellier</i>
Accès simplifié au plan local d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme – <i>Montpellier</i>
Ma ville dans ma poche	Liste des équipements sportifs et de loisirs, des espaces verts, Les Marchés, l'Agenda culturel – <i>Bordeaux, Rennes, Nice</i>
Ma Maison de proximité	Liste des maisons de proximité : adresse, contact, horaire, activités – <i>Lyon</i>
Débat Public	Ensemble de données relative à un quartier et à un projet d'aménagement d'une nouvelle ligne de transport en commun (métro), enrichies des données factuelles sur le réseau routier (trafic et statistiques) périphérique – <i>Toulouse</i>
Petite enfance	Menu des cantines : 30 000 repas par jour pour plus de 200 groupes scolaires – <i>Toulouse</i>
Mobilité douce	Données de disponibilité des vélos dans les stations libre service – <i>Bordeaux</i>
Optimisateur de transports	Réseau routier : encombrement temps-réel, historique, travaux programmés ; parkings : capacité et disponibilités temps réel ; transport en commun : réseau, horaire, avance/retard ; vélo libre service : stations et disponibilité ; voies cyclables ; zone de covoiturage – <i>Lyon, Toulouse</i>
Comment me rendre ... ?	Au gymnase, à la maison des associations, à la permanence ? Liste des établissements publics, les lignes de transport – <i>Grenoble, Bordeaux, Rennes, Nice, Toulouse, Nantes</i>
Aide pour trouver un parking proche et libre	Liste des parkings, taux de remplissage en temps réel – <i>Grenoble, Bordeaux, Rennes, Nice, Toulouse, Nantes</i>
Observatoire de la commande publique	Liste à jour des marchés passés – <i>Région Bretagne</i>

**Tableau 2** : Liste des exemples de réutilisation des données dans quelques territoires cités dans le « rapport sur les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques »

### 3.6. Un mouvement international qui implique le ministère au premier rang des acteurs mobilisés

La mission n'avait pas pour objet d'examiner les engagements internationaux et européens qui engagent ou contraignent la France dans les domaines de compétences du ministère. Pour autant la mission s'est intéressée au fait que la France a rejoint en avril 2014 le « Partenariat pour le gouvernement ouvert », qui promeut une action publique transparente et plus ouverte à la participation et à la collaboration entre la puissance publique et la société civile.

Le gouvernement a produit à cette occasion un « *plan national pour une action publique transparente et collaborative* ». Il comporte 26 engagements. Les quatre engagements suivants concernent directement notre ministère et l'ouverture des données et témoignent de l'urgence d'une action forte en ce domaine :

- engagement 1 : engager un groupe de travail avec les parties prenantes pour faire organiser progressivement la disponibilité en open data des données relatives aux permis de construire d'ici 2017 ;
- engagement 11 : coproduire avec la société civile les registres clefs de données essentielles à la société civile et à l'économie ; multiplier les coopérations entre acteurs publics et société civile pour la constitution d'infrastructures de données essentielles et de registres-clé de données à l'image de celle menée depuis avril 2015 entre l'Institut national de l'Information géographique et forestière (IGN), le Groupe La Poste, le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique et *OpenStreetMap France*, coopération ayant abouti à la création d'une Base Adresse Nationale collaborative (BAN) ;
- engagement 13 : outiller les acteurs publics pour réussir les consultations citoyennes. Le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer s'engage à proposer une « boîte à outils » pour guider les institutions dans le choix et la mise en place de dispositifs participatifs » ;
- engagement 25 : mettre à disposition des données et des modèles relatifs au climat<sup>15</sup> et au développement durable « Ouvrir et mettre à disposition en format ouvert sur la plate-forme [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) des données, modèles et simulateurs relatifs au climat, à la transition énergétique, au développement durable ; publier les données issues des études d'impacts réalisées par le ministère ».

Le rapport sur les missions de l'administrateur général des données ministériel fait d'ailleurs référence à ces engagements notamment dans les potentialités du numérique dans le domaine de la « démocratie ouverte ».

Plus largement, la plupart des « pôles » existants, d'agrégation des données, pilotés par les établissements publics concernés se situent dans un contexte européen.

**6. Recommandation (au CGDD) : Situer d'emblée le sujet de l'ouverture des données dans le cadre européen et international.**

<sup>15</sup> Sur ce dernier point concernant les données relatives au climat, ceci requiert la capacité de mettre en ligne des sorties de modèles représentant un volume de données considérable, ce qui est actuellement réalisé au travers d'un site national (DRIAS), et en cours de développement au niveau européen (Copernicus C3S).

## **4. Une cartographie des données organisée autour des pôles métiers**

### **4.1. Une approche par les organisations administratives centrales existantes**

Plusieurs démarches existent pour construire cette cartographie. Etalab, que la mission a rencontré, construit une cartographie autour de l'organisation administrative des administrations centrales.

Le rapport de mission sur les missions de l'administrateur des données élaboré par le CGDD semble lui aussi favoriser en creux cette piste, en n'ouvrant pas la piste de la structuration des données autour de pôles de politiques publiques, mais sans toutefois l'exclure explicitement.

Pour les missionnaires il est regrettable que ne soit pas envisagé de s'appuyer sur les organisations en pôles métiers, déjà à l'œuvre au sein du ministère notamment avec l'action des EP et de leur tutelle.

### **4.2. Une approche par grands pôles de politiques publiques**

On peut noter pour commencer qu'au niveau international le Group on Earth Observation (GEO, [www.earthobservations.org](http://www.earthobservations.org)), créé en 2005 pour développer l'utilisation des données d'observation de la terre au service des politiques publiques, a structuré son organisation en 8 domaines pouvant bénéficier de ces données (SBA : Service Benefit Area) :

- Biodiversity and Ecosystem Sustainability
- Water Resources Management
- Disaster Resilience
- Energy and Mineral Resources Management
- Food Security and Sustainable Agriculture
- Infrastructure and Transportation Management
- Public Health Surveillance
- Sustainable Urban Development

La plupart de ces domaines (6 sur 8) recourent les domaines traités par nos ministères (biodiversité, eau, risques, énergie, transports et ville).

Ce choix de méthode par pôle métier est important pour construire l'urbanisation générale des données du ministère, pour cibler les données de référence, pour construire le fonctionnement concret du système de données et pour intégrer les différents partenaires concernés (entreprises, collectivités, opérateurs, etc).

A titre d'exemple les réunions avec les directions d'administration centrales et les opérateurs publics nous conduisent à proposer neuf pôles de regroupement des données du ministère :

- Biodiversité
- Eau
- Risques (naturels et technologiques)
- Mobilité, Transports
- Logement, Constructions

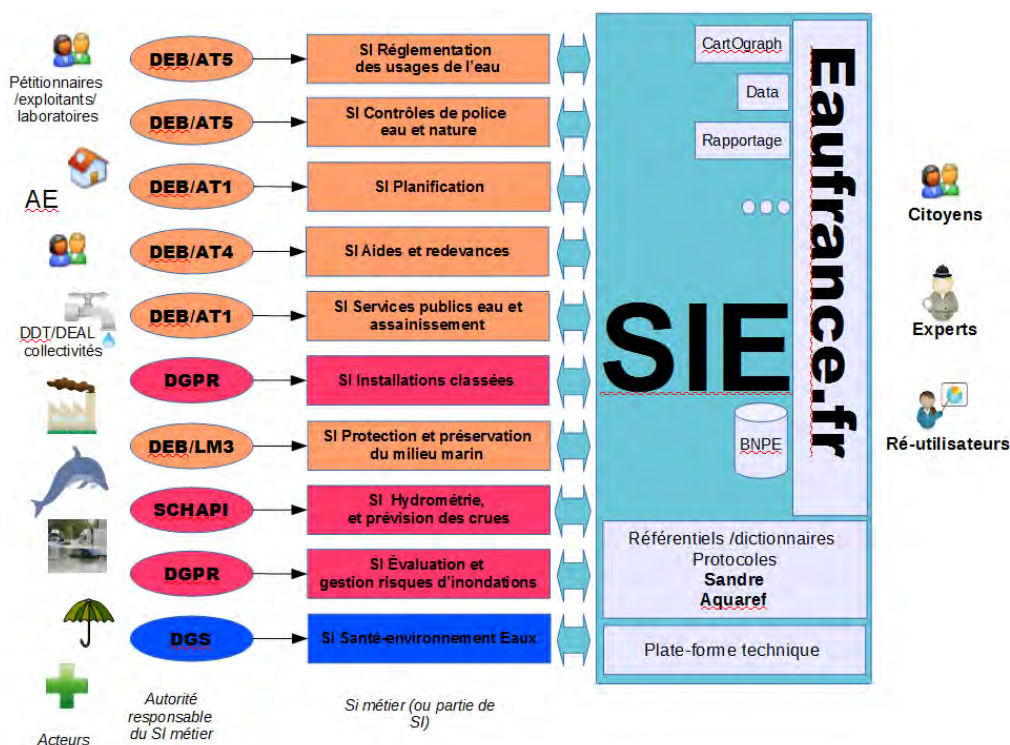
- Urbanisme,
- Domaine maritime,
- Énergie,
- Atmosphère, Climat.

Certains pôles existent déjà de fait et ont fait la preuve de leur pertinence dans la production de données (pas encore sur leur ouverture) avec des productions largement partenariales entre les services du ministère, le secteur privé et les collectivités locales.

La réussite de ces pôles tient notamment à l'existence d'une administration centrale chef de file et d'un opérateur unique ou intégrateur des données produites par le ministère et les partenaires dans le domaine considéré. Les services de l'État, outre leur rôle de partenaires dans la production de données sont considérés comme « tiers de confiance » par les autres partenaires. C'est cette dynamique qu'il convient de conforter.

Citons comme exemples le pôle eau avec le site « eaufrance », point d'accès unique à toutes les informations et les données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques ou la base Construction « INIES » base nationale pour l'évaluation de la performance des ouvrages. La gouvernance de ces différentes base est détaillée au chapitre 2.

Le travail de cartographie réalisé dans le cadre du pôle de compétence « eau » et présenté sur la figure ci-dessous est un bon exemple du travail qui peut être réalisé en regroupant l'ensemble des compétences d'un domaine donné.



**Figure 2 : Cartographie du système de données et système d'information sur l'eau**

Ce schéma montre en particulier la grande diversité des acteurs qui contribuent aux données. Il s'agit d'ailleurs d'un schéma qui évolue régulièrement : ainsi une version toute récente ajoute de nouveaux éléments concernant les systèmes d'information milieu marin et agriculture.

Naturellement les deux approches par pôles de compétence et par organisation administrative ne sont pas antinomiques, l'organisation administrative étant censée être justement construite sur une répartition des compétences. Mais l'implication des acteurs réels partenaires dans la production de données serait facilitée si elle était organisée autour de grands enjeux sociétaux et non pas autour d'une organisation administrative d'ailleurs souvent en mouvement.

*7. Recommandation (au CGDD) : s'appuyer, dans la construction d'une architecture générale des données et le pilotage de leurs conditions d'ouverture, sur une organisation par pôles métiers à partir d'une administration centrale chef de file et d'un opérateur unique ou un intégrateur « tiers de confiance ».*

## Conclusion

La loi pour une République numérique vient juste d'être adoptée après deux années de discussion. Pendant cette période la ministre a mis en place la fonction de superviseur général des données des ministères.

Il y a donc une opportunité pour organiser et accélérer la valorisation de la masse de données détenue par ces ministères. Cette démarche peut s'appuyer sur les initiatives déjà en place dans plusieurs domaines, généralement basées sur la juxtaposition d'une administration centrale pilote et d'un ou plusieurs établissements publics acteurs (opérateur, intégrateur ou maître d'ouvrage).

La mission a pu obtenir une description d'environ 400 bases de données détenues ou opérées par les ministères et leurs établissements publics. Ce recensement devra être complété en intégrant l'ensemble des partenaires concernés, en particulier les collectivités et services territoriaux.

La mission considère que c'est ce fonctionnement par pôle de compétence qu'il convient de généraliser, en particulier parce qu'il permet d'associer à la démarche les nombreux partenaires extérieurs indispensables soit à la production des données soit à leur valorisation.

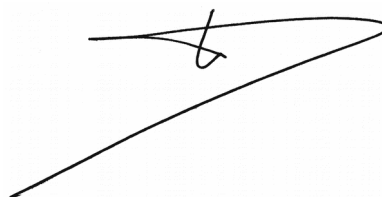
Il y a par ailleurs urgence pour un certain nombre de tâches imposées par la nouvelle loi, en particulier en ce qui concerne les données de référence.

**Christian LÉVY**

Handwritten signature of Christian Lévy in black ink.

Inspecteur général de  
l'administration du développement durable

**Dominique MARBOUTY**

Handwritten signature of Dominique Marbouty in black ink.

Ingénieur général des ponts,  
des eaux et des forêts

# Annexes

# 1. Commande de la Ministre



7/2/2016

*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,  
chargée des Relations internationales sur le climat*

*Ségolène Royal*

*Paris, le 22 FEV. 2016*

*→ Bureau L3/02  
Mlle  
Alison...*

Objet : Cartographie des données des Ministres

Madame la Vice-présidente,

La transition énergétique et écologique est un enjeu majeur pour l'avenir de notre pays et de la planète. C'est un axe fondamental de la politique que je mène à la tête du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Cette politique prend la forme d'initiatives législatives, la loi pour la transition énergétique pour la croissance verte et le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et prend aussi la forme de nombreuses actions d'accompagnement : la mise en œuvre de cette transition dans les territoires via l'émergence de 400 territoires énergétiques pour la croissance verte et de 150 territoires zéro gaspillage zéro déchets, le soutien à de très nombreuses initiatives, souvent via des appels à projets, dans le domaine des énergies renouvelables, du bâtiment bois, de la ville durable, de la biodiversité...

Il s'agit en effet de favoriser la transformation en profondeur de la société par une implication concrète, au quotidien, non seulement de l'État mais aussi, tout autant, des collectivités, des entreprises et des citoyens.

Pour cette raison, l'évolution numérique de notre société doit également être pleinement prise en compte et encouragée. Je souhaite ainsi développer et faire du MEEM l'animateur de la communauté qui se trouve à la confluence du numérique et de la transition énergétique et écologique.

**Madame Anne-Marie LEVRAUT**  
Vice-présidente du CGEDD  
Tour Séquoia  
92055 LA DEFENSE

*Hôtel de Roquelaure - 246, Boulevard Saint-Germain - 75007 Paris*



Une condition indispensable à cette action est la mise à disposition des parties prenantes des données entrant dans le champ de compétences du MEEM, sous une forme réutilisable à chaque fois que possible. D'autres actions seront également mises en œuvre : organisation régulière de « hackathons » (le prochain aura lieu dès février dans le domaine de la biodiversité), appels à projets et développement des services dans le domaine de la transition énergétique et écologique à partir de ces données...

Afin de préparer ce projet, **je vous demande de réaliser une typologie des bases de données existantes relevant du périmètre considéré et des outils de diffusion associés dans la perspective de leur activation au service des politiques publiques.**

Les données concernées sont celles produites, détenues, possédées ou opérées par le ministère (administration centrale et services déconcentrés), les opérateurs et établissements publics, les délégataires de service public.

La réflexion pourrait être élargie aux bases de données d'intérêt général opérées par les collectivités ou les entreprises, dont la transmission au ministère ou à un de ses opérateurs, ou la diffusion au public est obligatoire.

Vous pourrez rapporter des exemples d'usages nouveaux déjà expérimentés, croisement de base de données, data mining, transformation de portails en plateformes...

Je vous demande d'avoir réalisé ce travail et me rendre votre rapport dans un délai de quatre mois.

Je demande en parallèle à Laurence Monnoyer-Smith, Commissaire générale au Développement durable, de me rendre pour la même date un rapport de préfiguration de ce que pourrait être une fonction de « superviseur des données » au ministère.

Vous pourrez vous appuyer, pour la réalisation de votre mission, sur le CGDD et l'ensemble des directions d'administration centrale du ministère.

Je vous prie de croire, Madame la Vice-présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Ségolène ROYAL

## 2. Tableaux Bases de données

### *Base de données DGAC*

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
ASUR	Suivi des réclamations passagers (vols au départ ou arrivée en France)	Passagers	Depuis 2007, 5 à 6000 par an	Application Windev, SGBD Hyperfile, accès par Intranet	Confidentielle (données perso), secret procédures contentieuses)
CALIPSO	Classification des avions légers selon indice de performance sonore	Propriétaires, aéoclubs	620 avions potentiel 6500	BD MySQL Accès internet (filtres) et intranet	Confidentielle (données perso)
ENPA	Enquête nationale passagers : détails vol (trajet, prix...) et voyage	Passagers sur 15 aéroports français différents à chaque enquête	1 enquête par an 44 000 questionnaires par enquête	Excel	Confidentiel (données passagers)
TARMAAC	Consommation carburant et émissions dans atmosphère du trafic aérien	Aéroports français + éditeurs privés (modèles aéronefs)	Depuis 1990	BD QlikView Accès intranet	Confidentiel (secret commercial) Données agrégées publiques
TRAFIC	Données du trafic aérien commercial (trajet, transporteur, passagers, fret, ...)	Aéroports français	Depuis 1990	BD QlikView Accès intranet	Confidentiel (secret commercial)
PRIX	Relevés tarifaires (tarif pour plus de 300 itinéraires AR au départ de France)	Collecte automatique sur système de réservation Travelport et sites internet des transporteurs	Depuis 2011 200 000 relevés mensuels	BD QlikView Accès intranet	Confidentiel (secret commercial)
Transporteurs FR	Liste des transporteurs aériens français (avec données sur entreprise)	Interne DGAC (DSAC Inter Régionales)	Environ 90 entreprises	Excel liste sur Internet	Version épurée publique BD confidentielle (données personnelles)
IMMAT	Immatriculation des aéronefs (données administratives et	Propriétaires, locataires et OSAC	16 000 aéronefs « vivants »	SGBD Oracle	Confidentiel (données personnelles et

	aéronef)	(données techniques)	18.00 aéronefs radiés		commerciales)
--	----------	----------------------	-----------------------	--	---------------

Bases de données DGALN/DEB

*En Grisé figurent les bases dont la maîtrise d'ouvrage opérationnelle est assurée par un établissement public*

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
<b>CASCADE</b>	Instruction des dossiers « Installations, ouvrages, travaux et aménagements soumis à la loi sur l'eau » (IOTA)		France entière	Accès limité au réseau interministériel	Réservée autorités françaises
<b>CASCADE</b>	Dossiers d'Instruction des autorisations de prélèvement en eau- 70 000 prévus/an		France entière	Accès limité au réseau interministériel	Réservée autorités françaises
<b>PROPLUVIA</b>	Saisie et Publication des arrêtés de restriction d'eau		France métropolitaine	Accès via internet	Accès libre Utilisation grand public
<b>ROSEAU</b>	Réseau organisé de la surveillance des eaux de l'assainissement urbain		France entière	Accès limité au réseau interministériel	Réservée autorités françaises
<b>OSPC (outil suivi des plans de contrôle)</b>	Planification des plans de contrôle annuels/dpt et saisie des contrôles réalisés		France entière	Accès limité au réseau interministériel	Réservée autorités françaises
<b>SILLAGE</b>	Plans et campagnes d'épandages des boues issues du traitement des eaux usées- obligatoire depuis 01/01/2016- cible 10 000 sous 3/4 ans		France entière	Accès via internet	Réservée autorités françaises et exploitants non agricoles
<b>TELE-SILLAGE</b>	Déclarations flux d'azote pour les exploitants des dpts région Normandie, Bretagne, Poitou Charentes		France métropolitaine	Accès via internet	Réservée exploitants non agricoles
<b>OSMOSE v1</b>	Référentiel commun pour définir les actions découlant des programmes de mesures (PDM)- pilotage des		France entière	Accès via internet	Réservée autorités françaises et européennes

	PDM- rapportage européen et OK KO bon état masses d'eau- synthèse différentes échelles géographiques- PAOT				
<b>Portail d'information sur l'assainissement communal</b>	Suivi des conformités des ouvrages d'assainissement		France entière	Accès via internet	Accès libre Utilisation grand public
<b>Géocoucou (hors sujet idem données ROSEAU)</b>	Portail des catalogues d'informations géographiques sur l'eau et la biodiversité		France métropolitaine	Accès via internet	Accès libre Utilisation grand public
<b>I-CITES</b>	Instruction, délivrance, suivi des permis et certificats règlement CITES		France métropolitaine	Accès via internet	Utilisation grand public
<b>ONAGRE</b>	Gestion de la procédure de demande dérogation à la réglementation espèce protégée-		France entière	Accès limité au réseau interministériel	Réservée autorités françaises
<b>SIN2</b>	Gestion administrative des zones classées Natura2000		France métropolitaine	Accès via internet	Réservée autorités françaises
<b>ADOCWEB</b>	Suivi dossiers de gestion du domaine public maritime-		France entière	intranet	Réservée autorités françaises
<b>QUADRIGE2</b>	Qualité de l'environnement du milieu marin littoral- saisie, bancarisation de données brutes (bio, chimique) pour les réseaux de surveillance des eaux côtières et transition-)			Voir IFREMER	Utilisation grand public
<b>SEXTANT</b>	Outil cartographique des données thématiques- Environnement- Environnement - Aquaculture- Halieutique-Géosciences-Physique de l'océan			Voir IFREMER	Utilisation grand public
<b>SURVAL</b>	Outil cartographique données thématiques- Environnement- Environnement Aquaculture-			Voir IFREMER	Utilisation grand public

	Halieutique-Géosciences-Physique de l'océan				
<b>GEOLITTORAL</b>	SIG littoral ortho-photo -- images raster/images (ortho-littorales)-- vecteur (EMR, érosion cotière et dynamique et évolution du littoral, occupation du sol, sentier du littoral, vulnérabilité aux risques littoraux)			Voir ONEMA	Utilisation grand public
<b>ZONES HUMIDES -</b>	Données d'observation et restauration sur les zones humides			Voir ONEMA	
<b>PCB</b>	Suivi des données du plan national d'actions sur les polychlorobiphényles			Voir ONEMA	
<b>forages domestiques - voir BRGM</b>	Déclarations prélèvements eau (particuliers)			Voir BRGM	
<b>WAMA - BDMAP</b>	données peuplement poissons			Voir ONEMA	
<b>CARHYCE</b>	Hydromorphologie cours d'eau			voir ONEMA	
<b>site LABEAU</b>	Liste des laboratoires agréés pour les analyses du domaine			Consultable sur le site <a href="http://www.labeau.ecologie.gouv.fr/index.php">http://www.labeau.ecologie.gouv.fr/index.php</a>	Utilisation grand public
<b>ADES-GESTION</b>				voir BRGM	
<b>NAIADES-diffusion (pas encore opérationnel)</b>	Banque de données nationale pour la qualité des eaux de surface continentales (ESC) (biologiques, hydromorphologique, et physico-chimique)			voir ONEMA	
<b>GEST'EAU</b>	Documents de planification :les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des			voir OI eau	

	Eaux (SAGE), ainsi que sur les contrats de milieu (rivière, baie, nappe).				
<b>Rapportage</b>			France métropolitaine	voir ONEMA	
<b>ARAMIS</b>	Téléservices pour les redevances			Voir Agences de l'eau	
<b>ARPD-voir SI Agences déclaration</b>	Assiette pour calculer la redevance de pollution diffuse- déclarations par les industriels des produits phyto-			Voir Agences de l'eau	
<b>BNV-D voir AFB-INNERIS</b>				Voir INNERIS	
<b>SISPEA (voir ONEMA)</b>	Services eaux assainissement			Voir ONEMA	
<b>PhyC/ HYDRO (voir SCHAPI) DGPR</b>				Voir DGPR	
<b>ONDE (voir ONEMA)</b>	Observatoire national des étiages			Voir BRGM	
<b>BNPE voir ONEMA-BRGM</b>	Prélèvements en eau (qté)			Voir BRGM	
<b>IMAGE voir ONEMA -WAMA ASPE</b>	Peuplements poissons				
<b>BDCARTHAGE -voir ONEMA-IGN</b>	Référentiel géographique national des rivières et bassins versants			Voir IGN	
<b>BDLISA - voir AFB-BRGM</b>	Base de Données des Limites des Systèmes Aquifères			Voir ONEMA	
<b>I-GEOTOPE - voir BRGM</b>	Collecte des fiches d'inventaire du patrimoine géologique			voir BRGM	
<b>ROE-voir AFB</b>	Référentiel des obstacles à l'écoulement/ continuité écologique			Voir ONEMA	
<b>SANDRE-voir AFB-DEB</b>	Masses d'eau-dispositifs de collecte- glossaire-interlocuteurs-stations de mesure- indicateurs		France entière	Voir ONEMA	

<b>ONB</b>	Observatoire national de la biodiversité (portail)			voir ATEN	
<b>INPN-inventaire national patrimoine naturel</b>	Description des observations taxons acquises dans le cadre du SINP- faune, flore		France entière	Accès via internet voir MNHM	Utilisation grand public
<b>INPG</b>	Inventaire national du patrimoine géologique			Voir MNHM	Utilisation grand public
<b>INPN-AXREF</b>	Référentiels : taxons (faune, flore); espèces protégées- gestion continue- diffusion annuelle		France entière	Accès via internet	Utilisation grand public
<b>INPN-maillage géographique et région bio géo</b>	Couches géographiques- maillage géographique et région bio géo calé sur les territoires administratifs métropole et OM		France entière	Accès via internet	Utilisation grand public
<b>INPN-espaces protégées</b>	Gestion réglementaire- réserves- parcs nationaux- conservatoire espaces naturels- réserves biosphère- conservatoire littoral		France entière	Accès via internet	Utilisation grand public
<b>INPN-Natura2000</b>	Réglementation et rapportage NATURA2000-données Format Standard de Données		France métropolitaine	Accès via internet Accès via internet Maîtrise d'ouvrage opérationnelle MNHM	Utilisation grand public
<b>INPN-ZNIEFF</b>	Inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique et faunistiques et floristiques- ultra-marin		France entière	Accès via internet	Utilisation grand public
<b>INPN-rapportage communautaire</b>	Directive habitat faune flore DHFF- directive oiseaux		France métropolitaine	Accès via internet	Réservé autorités européennes et françaises
<b>Base de connaissance taxons et habitats</b>	Enrichissement des référentiels avec évaluation des statuts de protection et d'évaluation et autres données de contexte (liste rouge,			Voir ONEMA	



	protection,)				
<b>INPN-HABREF</b>	Référentiel national des habitats HABREF		France entière		Utilisation grand public

**Bases de données DGALN/DHUP**

*En Grisé figurent les bases dont la maîtrise d'ouvrage opérationnelle est assurée par un établissement public*

	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
ADS 2007	Droit des sols : données liées à l' <sup>2</sup> / <sub>3</sub> instruction des demandes d' <sup>2</sup> / <sub>3</sub> autorisation d' <sup>2</sup> / <sub>3</sub> urbanisme et aux taxes d' <sup>2</sup> / <sub>3</sub> urbanisme.		France métropolitaine	intranet	Non communicable réservée à l'État et collectivités locales
Comdalo	Info-centre des données du Dalo (issues de la gestion opérée sur Comdalo)		France entière	internet	Confidentielle réservée à l'Etat,
GALION/SPLS	Demandes d'aides à la pierre de la part des bailleurs sociaux et instruction par les gestionnaires		France métropolitaine	internet	Confidentielle réservée à l'Etat, collectivités locales et bailleurs sociaux
GPU	Documents d'urbanisme et servitudes d'utilité publique		France entière	internet	Communicable grand public
Infocentre SISAL	Financement du logement social		France métropolitaine	internet	Confidentielle réservée à l'État, collectivités locales et bailleurs sociaux
Infocentre SNE	Demande de logement social		France entière	internet	Confidentielle réservée à l'État, collectivités locales et bailleurs sociaux
Infodalo	Recours Dalo / Daho		France entière	internet	Confidentielle réservée à l'État,
LOAD	Eco-quartiers, lotissements écologiques		France entière	Fiches d'opérations consultable via internet	Communicable grand public
OPS	Occupation du parc social		France métropolitaine	Accès via internet	Confidentielle réservée à l'État, collectivités locales et bailleurs

					sociaux
ORTHI	Application de suivi des dossiers de logements indignes et non décents couplée à une solution d'analyse statistique.		France entière	Intranet ministère	Non communicable réservée à l'État
Registre d'immatriculation des copropriétés	Immatriculation des copropriétés à usage partiel ou total d'habitation par les syndicats de copropriétés ou immatriculation d'office par les Notaires.		France entière	internet	Communicable grand public
RGE IGN	« Transversal : référentiels grandes échelles IGN BDCarto, BDTopo, BDparcellaire, BDortho »			Voir IGN	
Sudocuh	Avancement des procédures des documents d'urbanisme		France entière	Intranet ministère	Non communicable réservée à Etat
Sypho	gestion du contingent réservé de l'État de logements locatifs sociaux (art L441-1CCH) au bénéfice des ménages prioritaires.			extranet	Confidentielle réservée à l'État, collectivités locales et bailleurs sociaux
Système National d'Enregistrement de la demande de logement social	demandes de logement social actives (en attente d'attribution) et radiées de moins d'un an. cerfa N° 14069*02.		France entière	internet	Communicable grand public
TEPCV	Territoires à énergie positive		France entière	internet	Non communicable réservée à l'État et collectivités locales

**Bases de données DGEC**

<b>Nom BD</b>	<b>Commentaires</b>
Inventaires des émissions de GES	Données au format CRF pour la CCNUCC, données spécifiques pour l'UE, données par secteur d'activité (Secten), données spécifiques pour l'Outre-mer
Evaluations	Évaluations des politiques et mesures préparées dans le cadre du règlement MMR, bases de données de l'outil de modélisation sur les émissions de GES SceGES
Projections	Données fournies à la Commission européenne dans le cadre du règlement MMR
Bilans GES	Plateforme administrée par l'Ademe
Base Carbone	
EU ETS	Base de données sur les émissions et les allocations : version ergonomique de données, par ailleurs déjà publiques
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
Prix de vente moyens des carburants	Base de données disponible en opendata sur le site Internet de la DGEC

**Bases de données DGITM/DAM**

<b>Nom BD</b>	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
OCAN	Informations régaliennes DAM	Diverses, saisie interne	Données navires (immatriculations, contrôles), gens de mer, permis, accidents... France et Outre-mer	SGBDR Oracle Accès intranet	Confidentiel
T2K	Suivi du trafic maritime		5 dernières années Données quotidiennes, France	SGBDR Oracle Accès intranet	Confidentiel
FMC	Contrôle des pêches	Interne, satellite	5 dernières années Données de contrôle, positions des navires	SGBDR Oracle Accès intranet	Confidentiel
SECU	Signalisation maritime		France et Outre-mer	SGBDR Oracle Accès intranet	Confidentiel
EQUASIS	Informations sécurité navires	Autorités maritimes, compagnies...	navires>100 tonneaux, mondial, depuis 2002, identification, contrôles, certificats, équipage...	SGBDR Oracle Accès Internet	Public
MARYLIN	Information sauvetage en mer		5 dernières années, France	SGBDR Sybase	Confidentiel
VIGIEATON	Données AIS des bouées		5 dernières années Bouées équipées de capteurs	SGBDR PostgreSQL Accès intranet	Confidentiel
Portail du marin	Accès des marins à leurs données individuelles	Base OCAN	Identité, titres, services...	SGBDR PostgreSQL	Confidentiel

**Bases de données DGITM/DIT**

<b>Nom BD</b>	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
Bison Futé	Événements trafic temps réel (accidents, bouchons, travaux, ...)	Gestionnaires routiers	Instantané ou prévisionnel	Accès internet	Public
Statistiques trafic	Trafic moyen journalier observé sur les sections du réseau routier national	Gestionnaires routiers	Annuel, depuis 1999 Années 2014-2016 en cours	Base distribuée aux services	Confidentiel Ouverture envisagée
État des chaussées	Classification état chaussées du réseau national non concédé	CEREMA	Sections de 10 km, actualisé par tiers tous les 3 ans	Fichier en usage local	Confidentiel Ouverture envisagée
État des ouvrages d'art	Classification état des ouvrages d'art en 5 catégories		Annuelle, actualisée par tiers tous les 3 ans	Fichier en usage local	Confidentiel Ouverture envisagée

**Bases de données DGITM/SAG**

<b>Nom BD</b>	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
GRECO-WEB	Suivi des conditions d'accès des entreprises à la profession transporteur (licences, contrôles, expertise tribunaux)	Entreprise, contrôleurs des transports terrestres	5 dernières années Entreprises FR		Confidentiel
RAPHAELO	Autorisation de transport routier internationaux		10 dernières années UE et pays tiers		Public
REVTC	Registre des exploitants de VTC	Entreprises et interne	Entreprises FR Jusqu'à radiation		Confidentiel
CEZAR	Contrôle des entrées en zone d'accès restreint dans les ports	Interne et exploitants	Depuis 2009		Confidentiel

SALAMANDRE	Données de trafic navires, voyageurs et marchandises		Grands ports FR et ESPO		Public
Escaleport	Entrées sorties des ports français		Depuis 2010 Données marchandises et passagers aux escales		Confidentiel
CERCALINA	Certificats de capacité et livrets pour la navigation	Bateliers, DREAL	Gestion des bateliers Depuis 2012	Accès intranet	Confidentiel
ITINAVI	Immatriculation et titres pour la navigation intérieure	Propriétaires, DREAL	Gestion des bateaux pour la navigation intérieure FR Depuis 2012	Accès intranet	Confidentiel
OSIRIS 2	Audit de sûreté des ports et infrastructures portuaires		Depuis 2012	Accès restreint (DSUT1)	Confidentiel sûreté
CAIRN	Catalogue informatisé des remontées mécaniques nationales	Exploitants, STRMTG	Description et contrôle des remontées mécaniques Depuis 2014	Accès internet	Public (données descriptives) Confidentiel (contrôles)
Pesage en marche	Données des véhicules en infraction	29 points de mesures	Poids, vitesse, date et heure de passage, catégorie		Confidentiel

**Bases de données DGPR**

<b>Nom BD</b>	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
ADES	Données sur les eaux souterraines	Professionnels de l'eau	France	Site web	Public réutilisable
ARIA	Documentation sur les accidents	Divers : services État, professionnels, presse, ...	40 000 accidents recensés depuis 1992	Site web	Public réutilisable
Argiles	Problématique et cartographie retrait-gonflement des argiles	BRGM	France	Site web (georisques)	Public réutilisable
Avalanches	Documentation et cartographie des avalanches	IRSTEA	France	Site web	Public réutilisable
BASIAS	Inventaire des sites, sols potentiellement pollués	Inventaire historique régional, BRGM	France	Site web	Public réutilisable
BASOL	Inventaire des sites et sols pollués	?	France	Site web	Public réutilisable
Banque Hydro	Mesures de hauteur d'eau	Services État, EDF, etc	France	Site web	Public réutilisable
Cavités	Inventaire des cavités souterraines hors mines	BRGM	France	Site web (georisques)	Public réutilisable
GASPAR	Procédures PPR et documents risques naturels	Services État	France	BD métier Site web prim.net	Public réutilisable
IREP	Rejets polluants dans air, eau, sols et déchets	Déclarations des exploitants	France 10 000 déclarants/an	SI métier GEREP Site web	Public réutilisable
Mimausa	Recensement des mines d'uranium	IRSN	France, 242 sites	Site web	Public réutilisable
Mts terrain	Recensement des mouvements de terrain	Services État, BRGM	France	Site web (georisques)	Public réutilisable
Neopal	Information déformations récentes et paléoséismes	BRGM	France	Site web	Public réutilisable



Pluies extrêmes	Information sur les pluies remarquables depuis 1958, événements, climatologie,	Météo-France	France	Site web	Public Réutilisable
R'Nano	Substances à l'état nano-particulaires	Déclarations, ANSES	France	Site web	Public Réutilisable
S3IC	Inspections des installations classées	Inspecteurs IC	France	Site intranet	Public Réutilisable
SIMMBAD	Déclarations des produits biocides	Déclarations	France	Site web	Public Réutilisable
SIOUH	Inspections des ouvrages hydrauliques	Inspecteurs	France	Site intranet	Public Réutilisable
Sisfrance	Recensement des séismes	Divers, BRGM, etc	France 10 000 événements	Site web	Public Réutilisable
Tsunamis	Recensement des tsunamis	Divers, BRGM	France, 80 événements	Site web	Public Réutilisable

Bases de données SOeS

<b>ID</b>	<b>Nom Enquête / Contenu</b>	<b>Type</b>	<b>Périodicité</b>	<b>Nombre d'unités</b>
ENV1	Enquête Ferrailles et vieilles fontes	Enquête entreprises	Annuelle	47 établissements
ENV2	Enquête sur les matériaux de carrière	Enquête entreprises	Annuelle	7 000 établissements
ENV3	Enquête sur le sentiment d'exposition au risque ESER	Enquête ménages	Apériodique	4 727 individu
ENV4	Enquête sur les pratiques environnementales des Français	Enquête ménages		2 400 chefs de famille
LC1	Enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN)	Enquête entreprises	Trimestrielle	12 000 programmes par trimestre
LC2	Enquête/Répertoire sur le parc locatif social (EPLS/RPLS)	Enquête entreprises	Annuelle	4,8 millions de logements 800 bailleurs sociaux
LC3	Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB)	Enquête ménages	Annuelle	110 000 permis en 2009
LC4	Enquête sur les déchets et déblais produits par l'activité de BTP (EDD)	Enquête entreprises	Supérieure à un an	Environ 7 500 établissements
LC5	Enquête Performance de l'Habitat, Équipements, Besoins et Usages de l'énergie (Phébus)	Enquête ménages	Apériodique	8 000 logements
LC6	Enquête mensuelle sur l'activité en métropole dans les travaux publics	Enquête entreprises	Mensuelle	2 600 entreprises
LC7	Enquête sur l'activité en métropole du bâtiment	Enquête entreprises	Mensuelle	7 800 entreprises
LC8	Enquête sur le prix de revient des logements neufs servant au calcul de l'indice de la construction (ICC/PRLN)	Enquête entreprises	Trimestrielle	5 800 permis
LC9	Enquête qualité énergétique mise en oeuvre par les entreprises dans les bâtiments	Enquête entreprises		7 506 entreprises
T1	Enquête transport routier de marchandises (TRM)	Enquête entreprises		80 000 véhicules
T2	Enquête trimestrielle sur l'activité de la messagerie	Enquête entreprises	Trimestrielle	30 entreprises

T3	Enquête sur la durée du travail des conducteurs routiers (chronotachygraphe)	Enquête entreprises	Trimestrielle	Près de 2000 établissements et 20 000 conducteurs routiers
T4	Enquête sur l'utilisation des véhicules utilitaires légers (VUL)	Enquête entreprises et ménages	Tous les 5 à 6 ans	25 000 véhicules en 2012
T5	Enquête nationale transports et déplacements (ENTD)	Enquête ménages	Tous les 10 à 15 ans	20 200 ménages
T6	Enquête sur l'utilisation des autocars en France	Enquête entreprises	Apériodique	15 000 autocars
T7	Enquête sur l'activité des entrepôts et des plates-formes logistiques	Enquête entreprises	Apériodique	2 000 unités sur 4 000 entrepôts
T8	Enquête thématique sur l'activité des entreprises de transport (AET 2009 : énergie et déchets)	Enquête entreprises	Apériodique	4 789 entreprises
T9	Enquête sur l'utilisation des deux-roues motorisés 2RM	Enquête ménages et entreprises	Apériodique	30 500 véhicules
T10	Enquête sur l'utilisation des véhicules automoteurs spécialisés	Enquête entreprises	Apériodique	20 000 véhicules automoteurs spécialisés
T11	Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret	Enquête entreprises	Trimestrielle	20 chargeurs
EN1	Enquête annuelle sur les statistiques gazières	Enquête entreprises	Annuelle	245 opérateurs
EN2	Enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité	Enquête entreprises	Annuelle	150 entreprises en 201
EN3	Enquête annuelle sur la production d'électricité	Enquête entreprises	Annuelle	4900 centrales
EN4	Enquête "Consommation de combustibles et d'énergie non électrique"	Enquête entreprises	Annuelle	47 établissements en 2014
EN5	Enquête "Combustibles Minéraux Solides"	Enquête entreprises	Mensuelle	47 établissements
EN6	Enquête «Transparence des prix du gaz et de l'électricité »	Enquête entreprises	Semestrielle	170 fournisseurs
EN7	Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid	Enquête entreprises	Annuelle	520 établissements
EN8	Enquête données communales sur les livraisons de gaz et d'électricité	Enquête entreprises	Annuelle	

EN9	Enquête annuelle sur les ventes de produits pétroliers	Enquête entreprises	Annuelle	50 unités environ
SIT@del2	Permis de construire			
RSVERO	Immatriculations de véhicules	Source Min Int		
CLC	Contribution française à CORINE Land Cover (BD européenne)	Données géographiques		
GEOIDD	Cartographie interactive			
EIDER	Description de l'environnement régionale. Système d'information sur	environnement, logement, transport et énergie		
BEYOND	Bd format INSEE			
GEOKIT	Données statistiques par commune	Aménagement, habitat		
SITRAM	Flux de marchandises par type de transport			

Bases de données ADEME

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
Sinoe déchets	Données relatives aux coûts de gestion des déchets Flux de déchets (données détaillées) produits et traités quantifiés par origine et par filière	Enquêtes périodiques (1 fois tous les 2 ans alternativement Collecte / ITOM)	France	Site WEB	Accès possible sous réserve d'avoir obtenu une licence d'utilisation et/ou signé une convention spécifique précisant les usages prévus
Centre de ressources BEGES	Plateforme de déclaration en ligne réglementaires Base Carbone nationale"	Déclaration des entités concernées avec contrôle DREAL	France	Site WEB	Accès à la base de données des bilans déclarés réservés à l'ADEME et DGEC (outil de suivi réglementaire) Accès libre aux données à partir après inscription à la Base (gratuit) mais réservé aux Licenciés de la Base Carbone pour le téléchargement complet des données."
Chiffres Clés Climat Air Energie	Données d'observation dans le domaine de l'énergie, du climat et de la qualité de l'air	Les 2/3 des données proviennent de sources externes à l'ADEME mais sont issues pour la plupart de sources publiques (SOeS, CITEPA, EEA, ONB) sauf en ce qui concerne certaines données produites par le CEREN.	France	Site WEB	Bilan disponible sur le site ADEME
Marchés et emplois EE et EnR	Données de production (M€) et d'emplois (etp) pour les domaines des EnR, EE dans les logements et EE dans les transports		France	Base de données EXEL	Disponibilité du rapport

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
Centre de ressources des PCET	Documents relatifs aux PCET (diagnostic, plaquette, cahier des charges, etc.)		France	Accès à partir du site <a href="http://observatoire.pcet-ademe.fr/pcet">http://observatoire.pcet-ademe.fr/pcet</a>	Disponibilité du rapport
Données CEREN	Données relatives aux consommations d'énergie et à la performance énergétique des secteurs industrie, résidentiel et tertiaire par énergie et par équipement consommateur	Enquêtes périodiques annuelles ou tous les 4 ans selon le système d'observation concerné	France	Site des adhérent CIREN	Non communicable réservé aux adhérents CIREN
RENECOFOR	surveillance éco-systèmes forestiers	réalisé par l'ONF, ADEME non propriétaire	ND	ND	NR
RNSA	surveillance des pollens	réalisé par le RNSA, ADEME non propriétaire	ND	ND	NR
MODECOM	composition des déchets ménagers et assimilés au niveau national, issus des collectes traditionnelles et en déchèteries	Enquete ADEME tous les dix ans	France	ND	Données non disponibles
Base Impact	Données d'inventaire d'impact environnemental	ADEME	France	ND	Données communicables au public
Inventaire PCB	Ensemble des appareils pollués au PCB suite à l'inventaire mené en 2000	déclaratif	France	accès restreint aux pouvoirs publics pour l'ensemble de la base. Accès individuel par détenteur Accès sur demande aux SDIS	Données non disponibles
Bilan du recyclage	Compilation des données disponibles sur 5 filières de recyclage	Données des filières	France	Site ADEME	Disponibilité du rapport

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
ONPE	Données logement	"Données issues de la statistique publique (Enquête Nationale Logement) Données qualitatives et quantitatives transmises par les partenaires de l'ONPE"	France	ND	Non disponible
Odyssee-Mure (données France)	Séries de données macro-économiques relatives à l'énergie et émissions de CO2 dans les secteurs de l'industrie, des transports, du résidentiel et des services (ODYSSEE)	ND	France	"Les cartes et histogrammes (téléchargeables en jpeg) et certaines données sources renseignées dans des fichiers excel sont en accès libre (partie ODYSSEE). L'accès aux autres données sources est réservé aux personnes ayant un compte (membres du projet). L'accès aux fiches descriptives des mesures politiques d'EE (format pdf) et aux graphes associés est libre (partie MURE)."	Données disponibles

**Bases de données BRGM**

Disponibles publiquement sur le Géocatalogue : [www.geocatalogue.fr](http://www.geocatalogue.fr)

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
<b>ADES</b>	banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines qui rassemble sur un site internet public <a href="http://www.ades.eaufrance.fr">www.ades.eaufrance.fr</a> des données quantitatives et qualitatives relatives aux eaux souterraines,	Producteurs, de données publics et privés.	territoire français	Possibilité d'extraction depuis les deux sites sous plusieurs formats, accès aux données via des web-services (WFS et Sandre)	Données communicables au public (réseaux de points de suivis validés uniquement) ;
<b>Atlas géothermie superficiel</b>	Données liées à l'usage des aquifères à des fins de géothermie en boucle ouverte ou fermée pour certaines régions.	BRGM	Couverture partielle du territoire métropolitain	Via le site <a href="http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie">www.geothermie-perspectives.fr/cartographie</a> .	Données communicables au public
<b>Banque Gravimétrique de la France</b>	Stations de référence gravimétriques (qui constituent les réseaux de référence gravimétriques nationaux) et stations gravimétriques couvrant le territoire national (à terre)	opérateurs de géophysique	territoire français	Via le site <a href="http://www.geocatalogue.fr/">http://www.geocatalogue.fr/</a>	Données communicables au public
<b>Base documentaire et géo-scientifique</b>	Inventaire des documents (papier et/ou numériques) acquis ou produits par le BRGM et ses ancêtres	BRGM	Sans objet	Intranet : accès complet au catalogue et aux documents numériques associés : <a href="http://intraterre.brgm.fr">http://intraterre.brgm.fr</a> Internet : accès partiel (filtrage) aux rapports numériques publics et à leurs notices : <a href="http://infoterre.brgm.fr">http://infoterre.brgm.fr</a> Internet : accès partiel (filtrage) aux notices des documents publiés : <a href="http://www.sudoc.abes.fr/">http://www.sudoc.abes.fr/</a>	Données communicables au public



Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
<b>BASIAS</b>	Bases de données des (anciens) sites Industriels et Activités de Services	BRGM	Territoire français	Extractions possibles via le site internet Basias	Données communicables au public
<b>BD Carrières et matériaux</b>	Base de données géoréférencées des exploitations de substances minérales et matériaux de carrières en France (métropole, départements et collectivités d'outre-mer).	Autodéclaration des opérateurs	France entière	Accès par Webservice pour les administrations (consultation et saisie des données) Site internet public : <a href="http://www.mineralinfo.fr">www.mineralinfo.fr</a>	Données communicables au public
<b>BD Cavité</b>	Banque de données nationale des cavités souterraines abandonnées « hors mines »	BRGM	France métropolitaine	Diffusion gratuite des éléments de la base via site du ministère : <a href="http://Géorisques.gouv.fr">Géorisques.gouv.fr</a>	Données communicables au public
<b>BD CHARM</b>	Cartes géologiques harmonisées à 1/50 000	BRGM	Territoire français	Extraction par des outils SIG commerciaux ou OpenSource (GDAL-OGR, QGIS connecté aux SGBDR Oracle)	Données communicables au public
<b>BD Drainage</b>	Installations agricoles drainantes financées par des subventions publiques. Base sur la définition de l'écoulement des eaux captées par enchainement topologique amont / aval.	BRGM	Département 76, 61	Consultation en ligne, saisie par authentification	Non communicable
<b>BD Inventaire Patrimoine Géologique</b>	Projet, en lien avec le Museum d'Histoire Naturelle et la DGALN s'appuyant sur les inventaires régionaux du Géopatrimoine pour consolider l'ensemble des inventaires	Inventaires validés par le MNHN	France entière	Accès via internet avec identification obligatoire	Données communicables au public (en cours)
<b>BD Tempête</b>	Inventaires des événements régionaux de tempêtes, des mesures associées et des impacts constatés sur le littoral.	BRGM, DREAL, DDT, collectivités	Littoral Languedoc Roussillon et PACA. Aquitaine à venir	Consultation par fiches de données	Données communicables au public
<b>BD Traçages</b>	Inventaire, structuration et mutualisation	BRGM, collectivités,	France entière	Mise à disposition des	Données

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
	des opérations de traçage réalisées en milieu souterrain (milieux karstiques, alluviaux, fissurés volcaniques etc) Cette base a pour objectifs de centraliser des données jusque-là dispersées entre les différentes structures (collectivités, bureaux d'études, experts scientifiques etc), de les structurer	secteur privé		données (identifiées commune publiques) sur internet, via les SIGES régionaux avec un compte d'accès (géré par un administrateur BRGM).	communicables au public
<b>BDLISA</b>	Cartographie et caractérisation des formations géologiques perméables, semi-perméables et imperméables (ou entités hydrogéologiques), sous trois niveaux de représentation (local, régional et national)	BRGM et partenaires du SANDRE	France entière	Accessible via le site web du SANDRE : téléchargement de la base de données sous différents formats (shapefile, géodatabase, mif/mid) et accès aux métadonnées ; site web Géotraitement d'EauFrance : visualisation des couches dans un espace cartographique, téléchargement à la demande flux WMS et WFS librement réutilisables (SIGES, ADES, Infoterre...etc.)	Données communicables au public
<b>BDMVT</b>	Base de Données nationale des Mouvements de Terrain	BRGM, CEREMA et ONF Réunion	Territoire français	Accès grand public via le site Internet Site GEORISQUES et Application de saisie Web dédiée aux partenaires.	Données communicables au public sous forme d'extraction des données principales sélectionnées (au maximum

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
					dép <sup>t</sup> par dép <sup>t</sup> ) en fichier csv
<b>BDSURV</b>	Base des données opérationnelle permettant la structuration / le suivi des surveillances effectuées par le DPSM dans le cadre de sa mission	DPSM	France métropolitaine	intranet	Confidentielle réservée aux agents du DPSM par authentification
<b>BEPH</b>	Données géophysiques et géologiques du sous-sol acquises dans le cadre de l'activité d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures– Principalement des profils de sismique réflexion et des forages pétroliers.	Producteurs, de données publics et privés.	Territoire français	Métadonnées : Base Access pour les forages - Fichier SIG pour les profils sismiques Documents : sur serveur avec accès direct via fenêtre Windows	Accès limité aux professionnels publics et privés
<b>BNPE</b>	Données relatives aux prélèvements d'eau en France	Producteurs de données authentifiés comme les agences de l'eau, le SANDRE, les DDTs, et.	Territoire français	Accessible via l'intranet et internet à travers le site web « BNPE Diffusion »	Synthèses communicables au public
<b>BSS</b>	Banque de données du Sous-Sol qui rassemble un descriptif déclaratif et technique de l'ensemble des sondages, ouvrages souterrains, travaux de fouille, quel qu'en soit l'objet, généralement de plus de 10 m de profondeur, situés à terre ou sur le plateau continental français.	BRGM et contributeurs publics et privés	France entière et plateau continental	Base en format ORACLE devant sous peut migrer sous PostgreSQL. Extractions possibles sous forme de requêtes ou de sélections et par consultation sur inforterre.brgm.fr.	Données communicables au public
<b>BSS EAU</b>	Base de données relative aux informations sur les eaux souterraines. C'est une base de données au format SANDRE qui contient des données sur la qualité des eaux souterraines, niveaux d'eau, etc.)	BRGM	Territoire français	Format national Système d'Information sur l'Eau / SANDRE (sandre.eaufrance.fr	Données communicables au public

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
<b>Forages Domestiques</b>	Dématérialisation des formulaires Cerfa de déclaration avant ou après travaux des Forages Domestiques	Particuliers et entreprises	France entière	Accès limité par internet avec identification obligatoire (Mairies, Services de l'Etat). Données transmises à la base de données du sous-sol (BSS)	Confidentielle
<b>Géothermie de minime importance</b>	Base des déclarations d'intention de réalisation d'installation de géothermie dite de minime importance opérée pour le compte du MEEM.	Auto déclaration des opérateurs	France entière	intranet	Confidentielle
<b>GIDAF</b>	Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente ; Guichet unique mis à destination des exploitants exigée par la réglementation.	télédéclaration des données d'autosurveillance	Territoire français	Base de données PostgreSQL	Confidentiel
<b>IDPR</b>	Indice de Développement et de Persistance de Réseaux (Cartographie l'aptitude des formations du sous-sol à laisser ruisseler ou s'infiltrer les eaux de surface)	BRGM	France entière	Accès via Internet ( <a href="http://infoterre.brgm.fr/">http://infoterre.brgm.fr/</a> ) et disponibilité des métadonnées via : <a href="http://www.geocatalogue.fr">http://www.geocatalogue.fr</a>	Données communicables au public
<b>LIMS</b>	Données des résultats d'analyses des laboratoires du BRGM	BRGM	Laboratoires BRGM	Base sous système Oracle 8i accessible via progiciel SQL*LIMS au personnel BRGM	Confidentiel
<b>ProMine</b>	Projet Européen ProMine, pour dresser un inventaire homogène des ressources minérales primaires et secondaires en Europe.	Projet européen,	Europe dont France	Consultation sur Internet : <a href="http://ptrarc.gtk.fi/ProMine/default.aspx">http://ptrarc.gtk.fi/ProMine/default.aspx</a>	Données communicables au public
<b>Référentiel Géologique de la France (RGF) – Référentiel « Lithostratigraphie »</b>	Lexique hiérarchisé de l'ensemble des entités géologiques identifiées dans le périmètre d'une carte géologique,	BRGM et des laboratoires universitaires des Sciences de la Terre.	Vosges et Fossé rhénan (départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et est des	Accès via extranet	Non communicable

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
			Vosges)		
<b>SIS</b>	Secteurs d'information sur les sols en application de l'article 173 de la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.	DREAL, BRGM, DRIEE, Andra, Ministère de la Défense, Ministère de l'agriculture	France entière	web de diffusion cartographique pour la diffusion au public via georisques.gouv.fr.	Données communicables au public
<b>Sis France et Sis Outre-mer</b>	Base de données élaborée par BRGM avec concours EDF et IRSN sur les caractéristiques des tremblements de terre survenus dans le passé en Métropole et sur ses abords	Services du MEEM, EDF, IRSN et BRGM	France métropolitaine et chaque département d'Outre-mer	Via Internet : www.sisfrance.net (métropole) www.sisfrance.net/Antilles/ www.sisfrance.net/Reunion/ www.sisfrance.net/Caledonie/	Données communicables au public
<b>TERRASS</b>	Base de suivi des « Terres Excavées Réutilisées de façon Raisonnées dans des Aménagements en Sous-Structures) » qui permet l'enregistrement et le suivi de chaque opération de valorisation hors site de terres excavées suite à la publication par le Ministère en charge de l'écologie du « Guide de réutilisation hors site des terres excavées en technique routière et dans des projets d'aménagement » en avril 2012	Acteurs publics et privés	Territoire français	via internet avec login / password : <a href="http://terrass.brgm.fr/">http://terrass.brgm.fr/</a>	Confidentielle
<b>Tsunamis</b>	BD sur les tsunamis historiques ayant affecté les côtes	CEA, SHOM, IFREMER, BRGM, EDF, dans le cadre du projet TANDEM.	France entière	Via Internet : <a href="http://www.tsunamis.brgm.fr">www.tsunamis.brgm.fr</a>	Données communicables au public

**Bases de données CEREMA**

<b>Nom BD</b>	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
REPOM	Données du Réseau national de surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments dans les ports maritimes. Les extractions sont réalisées par l'IFREMER ou le CEREMA depuis la base de données Quadrigé	services police de l'eau des DDTM	192 ports maritimes sont suivis de 1997 à 2010. 181 ports maritimes sont suivis à compter de 2010.	Sur demande auprès des services de l'État (DDTM, DREAL), du CEREMA ou de l'IFREMER. Pas d'accessibilité en ligne	Données communicables au public
enquête Bruit	Code de l'environnement articles L 572-1 à 11 et R 572-1 à 11	Collectivités locales, opérateurs	Les données sont au niveau communal et EPCI, puis agrégé via un automate au niveau agglomération.	Chaque autorité compétente dispose d'un compte et mot de passe. Application php/mysql sur serveur Internet, contenant des outils d'export xml	Données communicables au public ;
DRAGAGE	Base de données des données de volumes et de masses de sédiments dragués dans les ports maritimes français, ainsi que des informations spatiales sur la destination de ces sédiments. Elle contient aussi des données de qualité des sédiments (ETM, PCB, HAP).	Enquête sous forme de tableur auprès des services de police de l'eau des DDTM		Demande d'extraction auprès du CEREMA. Les données transmises le sont sous forme de tableur ou de rapports (pdf)	Données communicables au public. L'accès à la base de données est gratuite et se fait sur demande auprès du CEREMA, ou en ligne sur le site internet du CEREMA pour les rapports d'enquête annuelle
CANDHIS	Centre d'Archivage National des données d'observation issues de la mesure in situ des états de mer par le réseau de houlographes CANDHIS		France métropolitaine et outre-mer	Informations via Internet, accès via une demande par mail à la DTecEMF.	Données communicables au public
ANEMOC-2	L'atlas Numérique d'États de Mer Océaniques et Côtiers) est une base de données des états de mer construite à partir de simulations rétrospectives des	Ce travail a été effectué par le Laboratoire d'Hydraulique Saint-Venant (laboratoire	France métropolitaine et outre-mer	Informations via Internet, accès via une demande par mail à la DTecEMF.	Données communicables au public

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
	états de mer (hindcast).	commun entre EDF R&D, l'ENPC et le Cerema) et le Cerema.			
PREBAT	Données des évaluations énergétiques de bâtiments à basse consommation (programme PREBAT)	Partenaire du programme PREBAT	France métropolitaine	Application php/mysql sur serveur Internet, contenant des outils d'export xml,csv, ods.	Base de données non communicable
MAPBRUIT	Base de donnée nationale regroupant sur une plateforme web l'ensemble des données de classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires et des zones de bruit critique et points noir du bruit	Partenaires des observatoires départementaux du bruit	France métropolitaine	Accès intranet et internet après authentification (Cerbère) Application WEB JEE, base de données PostgreSQL avec extension spatiale PostGIS	Données communicables au public
Fichiers fonciers	Description littérale des données cadastrales issues de Majic de la DGFIP. La base de données Fichiers fonciers structure la donnée Majic, l'enrichit d'une information géographique à la parcelle (via la Bd parcellaire de l'IGN et le site cadastre.gouv.fr) et intègre de nombreux indicateurs utiles pour la mise en œuvre des politiques du Ministère dans le domaine de l'aménagement, du logement, de la nature et de la prévention des risques.	DGFIP IGN Cadastré	France entière	Les métadonnées sont disponibles via l'adresse : <a href="http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/NAT004/D_TerNP/html3/_ff_descriptif_tables_image.html">http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/NAT004/D_TerNP/html3/_ff_descriptif_tables_image.html</a> Base de données traitée et livrée au format PostgreSQL / PostGIS Diffusion via le PNE Référentiels du Ministère	Accès via un acte d'engagement et autorisation par la DGALN aux services des ministères MEEM, MLH et MAAF. Ouverture aux collectivités et établissements bénéficiaires des données MAJIC : établissements publics de l'État, agences d'urbanisme. Non communicable au public
DV3F	Données enrichies relatives aux transactions foncières et immobilières	Demande de Valeurs Foncières (DVF) de la DGFIP.	France entière	Base de données traitée et livrée au format PostgreSql / PostGis	Conditions spécifiques définies dans l'autorisation CNIL

**Bases de données IFREMER**

Point d'accès unique : [data.ifremer.fr](http://data.ifremer.fr)

<b>Nom BD</b>	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
Données marines satellite	Ensemble de données à différents niveaux de traitement et d'agrégation, issues de satellites d'observation de la terre	IFREMER	Tous les océans	Métadonnées disponibles. Via internet et intranet	Confidentielle (données en cours d'analyse) Public et Réutilisable (données diffusées). Gratuit Enregistrement nécessaire pour certains jeux de données
Coriolis	ensemble de données d'océanographie physique « in situ » acquises par divers systèmes d'observation dont ARGO et la flotte océanographique	IFREMER	Tous les océans	Métadonnées disponibles. Via internet et intranet	Confidentielle (données en cours d'analyse) Public et Réutilisable (données diffusées). Gratuit Enregistrement nécessaire pour certains jeux de données
Harmonie	Ensemble de données intéressant l'halieutique, à différents niveaux de traitement et d'agrégation	IFREMER	Zones côtières françaises d'intérêt halieutique	Métadonnées disponibles. Via internet et intranet après autorisation DPMA	Confidentielle (données en cours d'analyse) Public et Réutilisable (données diffusées). Gratuit Enregistrement nécessaire pour certains jeux de données
Sextant	Ensemble de données géographiques d'Ifremer et IDG (Infrastructure de Données Géographiques) compatible INSPIRE	IFREMER	Tout le globe et toutes les périodes disponibles	Métadonnées disponibles. Via internet et intranet	Confidentielle (données en cours d'analyse) Public et Réutilisable (données diffusées). Gratuit Enregistrement nécessaire pour certains jeux de données
BGMB	Ensemble de données géologiques à différents niveaux de traitement et d'agrégation, issues principalement des	IFREMER	Tout le globe et toutes les périodes disponibles	Métadonnées disponibles. Via internet et intranet	Confidentielle (données en cours d'analyse) Public et Réutilisable (données diffusées) Gratuit



Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
	campagnes océanographiques				Enregistrement nécessaire pour certains jeux de données
BIOCEAN	Données sur la biodiversité des grands fonds	IFREMER	Tout le globe et toutes les périodes disponibles.	Métadonnées disponibles. Via internet et intranet	Confidentielle (données en cours d'analyse) Public et Réutilisable (données diffusées). Gratuit Enregistrement nécessaire pour certains jeux de données
Base des campagnes	Ensemble de données scientifiques, techniques et administratives relatives aux campagnes océanographiques françaises	IFREMER	Tout le globe et toutes les périodes disponibles.	Métadonnées disponibles. Via internet et intranet	Confidentielle (données en cours d'analyse) Public et Réutilisable (données diffusées). Gratuit Enregistrement nécessaire pour certains jeux de données
Quadrige	Ensemble de données relatives à l'environnement littoral, à différents niveaux de traitement et d'agrégation	IFREMER et réseaux de surveillance littorale,	Les zones côtières françaises et toutes les périodes disponibles.	Métadonnées disponibles. Via internet et intranet	Confidentielle (données en cours d'analyse) Public et Réutilisable (données diffusées). Gratuit Enregistrement nécessaire pour certains jeux de données

## Bases de données IGN

### **Données IGN Gratuites pour tous les usages**

<b>Nom BD</b>	<b>Description succincte</b>
BD Alti 75m	Dérivé du RGE Alti, résolution altitude 75 m
BD Carthage	Base de Données sur la CARTographie THématique des AGences de l'eau et du MEEM
Contours IRIS	Contours des zones IRIS de l'INSEE
EGM	EuroGlobalMap : carte Europe (45 pays) au 1:1 million
GEOFLA	Découpage administratif France au 1:1 million
Litto3D	Référentiel altimétrique côtier, continu terre-mer (IGN et SHOM)
RGC	Répertoire géographique des communes
Route120	Réseau routier, 120 000 km de voies, échelle pour échelles 1:1 million
Route 500	Réseau routier, 500 000 km de voies, échelle pour échelles 1:200.000 $\diamond$ 1:500.000
SCAN 1000	Images cartographiques France au 1:1 million

### **Données IGN avec redevance, gratuites pour les missions de service public**

<b>Nom BD</b>	<b>Description succincte</b>
BD Adresse	25 millions adresse geolocalisées
BD Alti, MNT <50m	Dérivé du RGE Alti, résolution altitude <50 m
BD Nyme	1 500 000 toponymes géoréférencés
BD Ortho	Images aériennes résolution 50 cm redressées géométriquement
BD Ortho IRC	Idem en InfraRouge Couleur

BD Parcellaire	Version géo référencée du plan cadastral, images ou vecteurs
BD Topo	Éléments du territoire et de ses infrastructures : bâtiments, routes, limites, rivières, ...
Point Adresse	Adresses géolocalisées, dérivé de la BD Adresse
RGE	Référentiel à Grance Echelle
Route Adresse	Réseau routier de la BD Topo, restreint aux informations d'adressage

### Données IGN avec redevance

<b>Nom BD</b>	<b>Description succincte</b>
BATI-3D	Modélisation 3D de haute définition sur les zones urbaines
BD Carto	Description vectorielle des éléments du paysage, précision décimétrique
BD Forêt	BD référence espace forêt, photo interprétation
BD Ortho historique	Numérisation prises de vue aériennes depuis 1945
EBM	EuroBoundaryMap : base de données des limites administratives européennes (37 pays)
ERM	EuroRegionalMap : base de données topographique européenne à l'échelle 1:250 000
France Raster	Pyramide d'image (13 échelles) pour superposition info métier
HistoLitt	MNT côtier, IGN et SHOM
Ortho HR	Ortho images Satellites Pléiade, résolution 70 cm
Reference 3D	BD orthophotographique, niveaux de gris, monde entier, IGN et Spot Image
SCAN 25	Images cartographiques France au 1:25.000
SCAN 50	Images cartographiques France au 1:50.000
SCAN 100	Images cartographiques France au 1:100.000

SCAN départemental	Images numériques continue sur France des cartes IGN départementales
SCAN régional	Images numériques continue sur France des cartes IGN au 1:250.000
SCAN Littoral	Images cartographiques France UGN et SHOM au 1:25.000
SCAN Historique	Version numérique du patrimoine cartographique et photographique
SCAN OACI	Version numérique des cartes aéronautiques au 1:500.000
Territoire 3D	Maquette numérique 3D couvrant la France
IRIS GE	Version grande échelle de Contour IRIS (zones INSEE)

**Bases de données INERIS**

<b>Nom BD</b>	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
AIDA	Textes droit français et communautaire, guides techniques	Legifrance, JOCE...	Inclus textes abrogés	Site web avec outil recherche	
BDREP	Émissions et transferts polluants dans air, eau, sols et déchets	Déclarations des exploitants	10 000 déclarants/an 60 substances par milieu	Portail à accès internet Site web public	Infos exploitants conf <sup>iel</sup> Émissions hors seuil publiques
GEOD'AIR	Données surveillance air ambiant	AASQA	1200 stations de mesure données 1/4 h, moy., indices 2 années + année en cours	Portail métier accès réservé Site web	Accès réservé à la base Données surveillance publiques
INS	Inventaire nat. des émissions atm. Emissions estimées haute résolution	Travail expert	France, 2004, 2007, 2012 40 polluants	Application web Résultats carto exportables	Public sauf données activité et facteurs d'émissions
INTAIRIEUR	Mesures air intérieur dans les ERP	Campagnes réalisées par organismes accrédités	2 séries de mesure par ERP, tous les 7 ans	Portail déclaratif	Accès restreint
LABEAU	Informations des labo demandant agrément pour analyse eau	Info saisies par labos, Décisions ONEMA	Depuis août 2007	Portail internet Site web	Infos labo confidentielles Liste labos agréés publique
MODUL'ERS	Paramétrage logiciel MODUL'ERS d'évaluation des risques sanitaires	Données d'expert	240 paramètres par classe age, animaux, végétaux, ...		Accessible après formation
PLAINE	Évaluation régionale des risques sanitaires, PNSE 2 et 3	Travail expert INERIS	Cartes régionales indicateurs 7 polluants, années types	Site web	Public sans restriction

PREVAIR	Données prévision numérique qualité de l'air	Données des modèles CHIMERE et MOCAGE	Europe et France depuis 2004, maille 4 à 50 km	Stockage NetCDF	Confidentiel Accès gratuit sur demande
PRIMARISK	Documentation sur risques majeurs naturels et accidentels	Divers	Rapports, outils, liens web	Portail web	Public pour l'essentiel Restreint pour partie
PSC	Information et propriétés substances chimiques	Divers	5500 substances 10 champs par substances	Portail web, moteur recherche	Public sans restriction
RESEAUX & CANALISATIONS	Descriptif des conduites souterraines Liste des exploitants de réseaux	Opérateurs de réseaux	Formulaires de déclaration Tracés sur carto IGN	Portail web	Public, non réutilisable Accès gratuit, enregistrement
RSDE	Substances dangereuses dans l'eau	Déclarations exploitants	Rejets des 4200 installations classées, 6 campagnes/IC	Portail web	Confidentiel Accès sur autorisation MEEM
VIGILANCE	Données décrivant épisodes vigilance	AASQA et DREAL	Depuis 2011 par département et par jour	Site intranet, contenu sera reproduit par Etalab	Public réutilisable

## Bases de données Météo-France

### *I. Données publiques Météo-France (données en ligne sans redevance)*

<b>Nom BD</b>	<b>Extension BD</b>
Données SYNOP essentielles OMM	Données /3 h, 64 stations FR, depuis 1996
Observations en mer (Messages SHIP, BUOY)	Données horaires navires, bouées fixes et dérivantes, depuis 1996
Observations d'altitude (Messages TEMP)	Données 14 radiosondages métropole et outre-mer, 1 ou 2 fois/jour
Observations d'altitude (Emagrammes)	Tracés 14 radiosondages métropole et outremer
Observations du réseau nivo-météorologique	Données des 151 stations surveillance du manteau neigeux, hiver, depuis 2010
Animation mosaïque radar France métropole	Réflexivités radars France, 3 dernières heures, pas de 15 minutes
Animations satellites (Visible, IR et CC)	Images visible et IR, Europe, sur 48 heures, par pas de 1 heure
Bulletins climatologiques de France métropolitaine et outre-mer	Nationaux, régionaux et départementaux mensuels, national quotidien, depuis 1999
Messages Climat mensuels	Données climatologiques mensuelles, stations France
Normales mensuelles des stations essentielles OMM	Cartographie des données climatologiques mensuelles, métropole, depuis 1990
Données de modèle atmosphérique à aire limitée à haute résolution	Champs analyse et prévision, modèle Arome, métropole, échéance 36 ou 42 h, 0,025° ou 0,01°
Données de modèle atmosphérique global	Champs analyse et prévision, modèle Arpège, échéance 102 h, 0,1 à 0,5°, par pas de 6 h
Données de modèle Arpège essentielles OMM	Champs analyse et prévision, modèle Arpège, échéance 4 j, 0,25°, par pas de 24 h
Animation Cartes modèles atmosphériques	Images des modèles Arome (36 h) et Arpège (48 h) pour 5 paramètres (P, T, U, V, Z)
Données de modèle de vagues	Champs analyse et prévision, modèle MFWAM, échéance 120 h, 0,025 à 0,5°, pas de 3 h
Données de modèle de vagues Haute Résolution	Champs analyse et prévision, modèle WW3, échéance 102 h, pas de 3 h, 0,04°
Données de modèle de surcote océanique	Champs du modèle Hycom2D, bassins métropole, échéance 102 h, pas de 3 h

Données de modèle de surcote océanique – Séries temporelles ponctuelles	Surcote intégrant une simulation de la marée, résolution 1 km le long des côtes
Bulletin Prévision Saisonnière	Synthèse prévision température de 5 modèles, trimestre à venir, France

L'ensemble de ces données est accessible en ligne gratuitement  
Données publiques réutilisables fournies sous licence ouverte Etalab



Bases de données ONEMA

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
<b>ALBER</b>	Caractérisation des altérations des berges des plans d'eau basée sur une photo - interprétation d'orthophotos associée à des observations de terrain	Acteurs du système d'information sur l'eau (SIE)	Stations et points de prélèvement déclarés au SANDRE. Informations en temps réel	Licence ouverte Accès externe, aux personnes autorisées	Données communicables au public ; utilisée par un nombre important d'acteurs publics ou privés
<b>Appellations de taxon</b>	Référentiel pour les dénombrements faunistiques et floristiques effectués pour l'évaluation de la qualité des milieux aquatiques (taxon : classification des êtres vivants à partir de critères de ressemblance)	Sandre à partir du référentiel Taxref, géré par le MNHN	France métropolitaine et département d'outre-mer	Licence ouverte. Accessible en ligne ou par flux xmlhttp://www.sandre.eaufrance.fr/jeu-de-donnees/appellation-de-taxon	Accès ouvert à tous en ligne
<b>BATHYMETRIE</b>	Eau, hydromorphologie des plans d'eau, habitats physiques et fonctionnels pour la biodiversité	Acteurs du SIE publics/privés		Accès externe, aux personnes autorisées	Données communicables au public
<b>BAVELA</b>	Contours, caractéristiques et données « pressions-impacts » des bassins versants des plans d'eau		France métropolitaine, Réunion, Martinique	Accès externe, aux personnes autorisées	Données communicables au public
<b>BDCarthage</b>	Référentiel géographique national des rivières et bassins versants ; géométrie déduite des rivières de la BDCarto de l'IGN.	IGN (pour la géométrie), agences de l'eau et DEAL (pour la codification)	France entière et mise à jour annuelle.	Base de données relationnelles, extractions par région, bassin hydrographique et par couche, accessible en ligne par télé-chargement et flux wms et wfs ainsi qu'à travers des services de calcul de type WPS	Accès ouvert à tous en ligne

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
<b>BDLisa</b>	Référentiel géographique national des entités hydrogéologiques(eaux et eaux souterraines) en 2D 1/2 en vue d'exercer contrôles, eau, nature, procédures judiciaires	BRGM (et agences de l'eau pour le niveau régional et local)	France entière et mise à jour bi-annuelle.	accessible en ligne par télé-chargement et flux wms et wfs , ainsi qu'à travers des services de calcul de type WPS Accès ouvert à tous	Données communicables au public
<b>BDMAP</b>	Base de données nationale issue de l'agrégation de l'ensemble des bases Base de Données sur les Milieux Aquatiques et Piscicoles	Base de données nationales issue des services territoriaux de l'ONEMA	France métropolitaine	Site Eau DATA france, base de données centralisée relationnelle accessible en interne ONEMA	Données communicables au public, données exportées sous forme de fichiers à plat sur <a href="http://data.eaufrance.fr">http://data.eaufrance.fr</a>
<b>BNPE</b>	Système d'information permettant la collecte et la diffusion (consultation et export) des données de prélèvements en eau issues des agences et offices de l'eau et des DDT. Cela a nécessité la mise en place et la gestion d'un outil de gestion des référentiels des Interlocuteurs et des ouvrages de prélèvement : Arcade. Arcade est développé dans le cadre de la BNPE	Agences de l'eau, Offices de l'eau. Prochainement DDT	France entière avec mise à jour annuelle	base de données relationnelles, ouverte à tous via le site <a href="http://bnpe.eaufrance.fr">bnpe.eaufrance.fr</a> , requêtable pour consultation en ligne et/ou export	Données communicables au public
<b>BNV-D</b>	Base de données des déclarations de vente de pesticide, au point de vente (lié à la redevance pollution diffuse)	Agences de l'eau	France entière avec mise à jour annuelle	base de donnée relationnelle, accès restreint via <a href="https://bnvd.ineris.fr/">https://bnvd.ineris.fr/</a> selon l'arrêté du 22 mai 2009	Données protégées par la loi
<b>CARHYCE</b>	Caractérisation du fonctionnement des cours d'eau sous différents variables physiques et fonctionnelles pour la biodiversité (Hydrologie, Pente et géométrie du lit,	Acteurs du SIE publics/privés	France entière	base de données relationnelles, ouverte à tous, <a href="http://carhyce.eaufrance.fr">http://carhyce.eaufrance.fr</a>	Données communicables au public

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
	Végétation de la zone riparienne, Faciès d'écoulement et sédimentaires, Colmatage du lit, Granulométrie, Habitats caractéristiques)				
<b>CHARLI</b>	Composantes d'habitats sur le pourtour des plans d'eau (hydrologie, substrat, sousberge et végétation), par interprétation d'orthophotos associée à des observations de terrain	Acteurs du SIE	France métropolitaine	Licence ouverte, base de données relationnelle centralisée, Accès externe, aux personnes autorisées	Données communicables au public
<b>CNICS</b>	Obligation de déclaration depuis 1987 pour le saumon atlantique et depuis 1992 pour la truite de mer. Evaluation des prélèvements par pêche aux lignes, caractérisation de la taille, du poids et de l'âge des individus capturés. Suivi des pêcheries en temps réel pour la gestion par TAC (totaux autorisés de captures)	Pêcheurs déclarants et experts pour les données biologiques sur les poissons	Zone de pêche du saumon, aujourd'hui façade manche et atlantique, à chaque saison de pêche		Données protégées par la loi, Accès interne aux agents autorisés
<b>CORILA</b>	Caractérisation du corridor rivulaire par l'utilisation d'outils géomatiques exploitant les données vectorielles issues de la BD TOPO®.	Acteurs du SIE	France entière		Accès externe, aux personnes autorisées, Données communicables au public
<b>Cours d'eau</b>	Description alphanumérique des cours d'eau et de leur chaînage	IGN, Sandre	France entière	en fiches ou xml sur <a href="http://sandre.eaufrance.fr">http://sandre.eaufrance.fr</a>	Données communicables au public
<b>Data</b>	Les fiches de métadonnées et liens vers les données en open data du SIE et des partenaires du SIE qui souhaitent les publier			Licence ouverte, accessible en ligne sur <a href="http://data.eaufrance.fr">http://data.eaufrance.fr</a> et moissonnable en CSW	Données communicables au public

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
<b>Dispositifs de collecte</b>	Les dispositifs de collecte des données sur l'eau désignent tout dispositif (tout moyen) qui permet par mesure ou non d'acquérir des données (des connaissances)	Acteurs du SIE	France métropolitaine	en xml, csv, JSON, par flux <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr/jeu-de-donnees/dispositifs-de-collecte">http://www.sandre.eaufrance.fr/jeu-de-donnees/dispositifs-de-collecte</a>	Données accessibles en à tous en ligne
<b>DPF</b>	Les tronçons du domaine public fluvial	VNF	France métropolitaine	en shp et MIF-MID, et flux WFS <a href="http://www.sandre.eaufrance">www.sandre.eaufrance</a>	Données accessibles en à tous en ligne
<b>GEOIF</b>	Inventaire des frayères, d'espèces de poisson susceptibles d'être présentes au regard de la granulométrie du fonds du cours d'eau. Les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs ou la présence d'alevins de certaines espèces de poisson et les zones d'alimentation et décroissance de crustacés	Onema en application de l'article L.432-3 du Code de l'environnement : répression du délit de destruction non autorisée (ou déclarée) de frayères	France métropolitaine	Diffusion des inventaires départementaux sur Carmen et sur <a href="http://data.eaufrance.fr">data.eaufrance.fr</a>	Données communicables au public
<b>GEOLA</b>	Données sur les lamproies et les aloses : compilations des références faites à la présence d'aloses et de lamproies dans la biblio (rapport, plagepomi...) et données de captures	ONEMA	France métropolitaine	Base de données locale	Accès interne aux agents autorisés
<b>Glossaire</b>	Concepts décrits par un nom, un sigle, des synonymes, une définition, une illustration, etc. Les concepts sont potentiellement liés entre eux. Un concept peut abriter des « sens » de définition différents (sens commun, sens technique, sens réglementaire). Le glossaire est disponible en	Acteurs du SIE		Accès depuis <a href="http://glossaire.eaufrance.fren">http://glossaire.eaufrance.fren</a> PDF et HTML pour l'impression et la lecture, en texte tabulé (TSV) pour un usage avec un tableur, en RDF-XML et OWL pour le web sémantique, en JSON pour les	Données accessibles à tous en ligne

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
	français, en anglais et en espagnol dans différents formats			applications web, en RSS pour la création de liens de syndication	
<b>ICE</b>	Informations sur la Continuité Ecologique Caractéristiques des ouvrages et des conditions hydrauliques sur les voies de passage potentielles des espèces piscicoles	Acteurs du SIE	France métropolitaine	Base de données relationnelle centralisée Accès prévus en consultation, saisie et administration, selon demande	Accès externe, aux personnes autorisées
<b>Indicateurs</b>	Inventaire de tableaux de bord et indicateurs existants sur l'eau et les milieux aquatiques. Jeux de données accessibles via l'application CartOgraph, et chiffres-clés diffusés par Eaufrance.	Acteurs du SIE	France entière	Base de données relationnelle. Jeux de données (et leur métadonnées) accessibles depuis <a href="http://www.cartograph.eaufrance.fr">www.cartograph.eaufrance.fr</a> Chiffres-clés accessibles depuis <a href="http://www.eaufrance.fr">www.eaufrance.fr</a>	Accès interne aux agents autorisés
<b>Interlocuteurs</b>	Référentiel des acteurs du SIE (intervenant dans la production des données), et des acteurs déposant une demande d'autorisation ou une déclaration, dans le cadre des démarches administratives ou des redevances, liées à la loi sur l'eau	Sandre, agences de l'eau, DDT	France entière	en xml, json, ou par flux xml ; <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr/jeu-de-donnees/intervenant">http://www.sandre.eaufrance.fr/jeu-de-donnees/intervenant</a>	Données accessibles à tous en ligne
<b>Masses d'eau</b>	Référentiel des masses d'eau, établi pour la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (DCE), cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, eaux de transition et eaux côtières.	Sandre, agences de l'eau, Offices de l'eau	France entière Les données sont mises à jour tous les 6 ans, à l'occasion des reportages des plans de gestion.	<a href="http://www.sandre.eaufrance.fr/atlascatalogue/?mode=ModeMeta&amp;uuid=9aca5c68-f671-454c-9609-410fe2693b09#meta1">http://www.sandre.eaufrance.fr/atlascatalogue/?mode=ModeMeta&amp;uuid=9aca5c68-f671-454c-9609-410fe2693b09#meta1</a>	Données accessibles à tous en ligne
<b>ONDE</b>	Observations visuelles de l'écoulement des cours d'eau	Services départementaux de	France métropolitaine sauf Grand Paris	Accès public : internet ( <a href="http://onde.eaufrance.fr">http://onde.eaufrance.fr</a> )	Données accessibles à tous en ligne

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
	réalisées sur un réseau de stations pendant la période estivale selon un protocole standardisé	Onema		pour la consultation et le télé-chargement des données communicables, accès direct par URL normalisée, services WMS et WFS	
<b>OPALE</b>	Saisie des contrôles dans le cadre du plan de contrôle, aide à la rédaction des procédures, suivi des suites administratives et judiciaires	Inspecteurs de l'Environnement Onema	France entière enquête annuelle	Base de données relationnelle. Accès via le réseau intranet privé de l'Onéma	Données protégées par la loi
<b>Paramètres de mesure</b>	Un paramètre est "une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages"	Cumulatif	sans objet	en XML, CSV ou Json, ou en flux XML <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr">http://www.sandre.eaufrance.fr</a>	Données accessibles à tous en ligne
<b>Plans d'eau</b>	Données physico-chimiques, environnementales, hydrobiologiques, hydromorphologiques de surveillance des plans d'eau	Onema/Irstea	France métropolitaine	Accès interne aux agents autorisés	Données communicables au public
<b>Rapportages eau</b>	Données rapportées sur la directive nitrates et la directive-cadre sur l'eau (devrait s'étendre à d'autres directives)	Agences de l'eau, offices de l'eau, ministère	France entière enquête annuelle	Selon les données du XML, du Shp, à terme du GML, à l'adresse <a href="http://www.rapportage.eaufrance.fr/">http://www.rapportage.eaufrance.fr/</a>	Données accessibles à tous en ligne
<b>RHUM</b>	Descripteurs de pressions anthropiques sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau d'outre-mer, à différentes échelles spatiales (du bassin versant amont vers la rivière),	Acteurs du SIE	Départements d'outre-mer	Plateforme de dépôt multifichiers au format postgresQL/postGIS avec implémentation R pour l'administration des données	Accès externe, aux personnes autorisées. Utilisé par un nombre important d'acteurs publics ou privés.

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
	métriques traduisant le poids de chaque pression dans l'altération d'un compartiment fonctionnel, risques d'altération du fonctionnement hydromorphologique, évalués à partir d'une approche bayésienne reprenant ces métriques. Le dispositif est construit sur la même base méthodologique que le SYRAH-CE, ceci avec des données outre-mer.				
<b>RNT</b>	Mesures de la température des cours d'eau, au pas de temps horaire sur un réseau national de stations	Onema	France métropolitaine	Base de donnée relationnelle centralisée	Données communicables au public
<b>ROE</b>	Recensement des ouvrages anthropiques sur cours d'eau barrant tout ou partie de l'écoulement des eaux	Acteurs du SIE	France entière	Base de donnée relationnelle centralisée	Données communicables au public. Utilisée par un nombre important d'acteurs publics ou privés.
<b>RSA</b>	Dénombrements d'anguilles effectués par pêche à l'électricité par unité de gestion anguille (UGA), dans le cadre du plan de gestion de l'anguille européenne (réseaux complétant les réseaux des programmes de surveillance)	Onema et opérateurs du PGA (association migrateur, EPTB)	France métropolitaine	Base de données locale, Accès interne aux agents autorisés	Données communicables au public
<b>SAGE</b>	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	Services de bassin	France métropolitaine	au format SHP ou MIF-MID, ou par flux WFS <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr">http://www.sandre.eaufrance.fr</a> . Accès ouvert à tous	Données accessibles à tous en ligne
<b>SISPEA</b>	"Organisation, description et	Autorités	France entière	Accès public : internet	Données accessibles à

Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
	performances des services d'eau et d'assainissement en France : Référentiel des services : 24 500 autorités organisatrices et 35 000 services Un jeu de données par service : 150 variables descriptives, 39 indicateurs. Cadre juridique : articles L2224-5, D2224-1 à D2224-3 du CGCT, art. 129 de la loi NOTRe "	organisatrices, DDT, ministère de la santé, ministère de l'environnement		( <a href="http://services.eaufrance.fr">http://services.eaufrance.fr</a> ) pour la consultation et le téléchargement des données, accès direct par URL normalisée, accès par application mobile. Accès restreint aux autorités organisatrices et administrations (DDT, agences de l'eau, etc.) pour des fonctionnalités d'aide au pilotage	tous en ligne
<b>SNPE</b>	« Données de déclaration des captures de poissons réalisées par des pêcheurs autorisés sur le domaine public fluvial (DPF) utilisant des engins ou des filets, Obligation de déclaration dans le cadre de la gestion piscicole en application du cahier des charges pour l'exploitation du DPF »	ONEMA	France métropolitaine	Base de données relationnelle, accès interne aux agents autorisés	Données protégées par la loi
<b>STACOMI</b>	Données d'observation des poissons migrateurs collectées au niveau des dispositifs de contrôle des migrations (piège, vidéo...) sur les ouvrages équipés de passe à poisson	Gestionnaire des ouvrages concernés		Base de données locale, accès interne aux agents autorisés	Données communicables au public
<b>Stations de mesure</b>	Descriptions des stations de mesure : de la qualité des eaux continentales superficielles, des eaux souterraines ou des eaux littorales ; stations hauteur des nappes ; stations hydrométriques	Agences de l'eau, BRGM, Schapi	France entière	Licence ouverte, accès en shp, mif-mid, csv, et par flux WFS	Données communicables au public



Nom BD	Descriptif succinct	Origine données	Extension BD	Type SI	Confidentialité
<b>SYRAH-CE</b>	Descripteurs de pressions anthropiques sur le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, à différentes échelles spatiales (du bassin versant amont vers la rivière), métriques traduisant le poids de chaque pression dans l'altération d'un compartiment fonctionnel, risques d'altération du fonctionnement hydromorphologique, évalués à partir d'une approche bayésienne reprenant ces métriques	Acteurs du SIE	France métropolitaine	Licence ouverte. Accès externe, aux personnes autorisées	Données communicables au public
<b>TRANSFERANG</b>	Données relatives aux opérations de repeuplement menées dans le cadre du plan de gestion de l'anguille	Accès externe, aux personnes autorisées	France métropolitaine	Base locale, Accès interne aux agents autorisés	Données communicables au public
<b>WAMA</b>	Données piscicoles et environnementales issues des pêches à l'électricité en cours d'eau	Onema, Bureaux d'études, fédérations de pêche, associations migrants	France métropolitaine	Base de données relationnelle locale, licence ouverte	Données communicables au public
<b>Zones sensibles</b>	Les zones sensibles (zonage réglementaire pour l'application de la directive Eaux résiduaires urbaines)	France entière	Sandre	Format SHP, MIF-MID et flux WFS ; <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr/">http://www.sandre.eaufrance.fr/</a>	Données accessibles à tous en ligne
<b>Zones vulnérables</b>	Les zones vulnérables (zonage réglementaire pour l'application de la directive nitrates)	France entière	Sandre	Format SHP, MIF-MID et flux WFS ; <a href="http://www.sandre.eaufrance.fr/">http://www.sandre.eaufrance.fr/</a>	Données accessibles à tous en ligne

## Bases de données ENEDIS

### *I. Bases de données renseignées par questionnaire*

<b>Nom BD</b>	<b>Descriptif succinct</b>	<b>Origine données</b>	<b>Extension BD</b>	<b>Type SI</b>	<b>Confidentialité</b>
Données clients raccordés au RPD	Adresse, Identité, Fournisseur, Contrat, etc	Clients, fournisseurs, Enedis	35 M clients	Base de données interne protégée	Confidentielle – DCP*, ICS**, Indus.***
Installations de production	Exploitant, localisation, filière, volume d'énergie produite, puissance raccordée, etc.	Exploitants	350 k installations	Base de données interne protégée ; extract publics sur site Open Data Enedis	Confidentielle – ICS**, Indus*** Synthèse publique
Données de comptage	Index de comptage, puissance maximum, courbe de charge, tension d'alimentation, etc.	Compteurs	35 M clients	Base de données interne protégée	Confidentielle – DCP*, ICS**, Indus.***
Données consommations et productions annuelles par commune et quartier	Agrégat au niveau communal ou IRIS ventilés par type de client ou de filière de production	Données de comptage retraitées, profilées, agrégées et protégées	50 k mailles IRIS	Données publiques publiées fin 2016 sur le site Open Data d'Enedis	Limitée après masquage données sensibles (DCP*, ICS**, Indus***)
Données de profil de consommation	Profils au pas de temps 1/2 h par type de clientèle, profils température 1/2 h, jours spéciaux	Bilans représentatifs composés par Enedis	40 profils	Données publiques publiées sur le site Open Data Enedis	Public
Données de concession	Concédants, interlocuteurs, périmètres des concessions, documents contractuels associés	Interne	580 concessions	Base de données interne protégée	Limitée après masquage données sensibles (ICS**, Indus***)
Cartographie du réseau	Fond de plans, plans des réseaux de publics de distribution d'électricité	Interne	1,3 M km lignes	Base de données interne protégée accessible via un Intranet ; vision moyenne échelle disponible sur l'espace client collectivités	Cartographie grande échelle confidentielle – Indus.***, Sec****, Cartographie moyenne échelle disponible aux personnes publiques

Incidents du réseau	Détails des coupures et clients affectés	Interne	30 M/an	Base de données interne protégée accessible via un Intranet ; vision synthétique disponible sur l'espace client collectivités et sur l'application gratuite Enedis à mes côtés	Base complète confidentielle – Sec**** Données unitaires accessibles aux clients concernés
Interventions clients et travaux programmés	Détails des interventions et travaux programmés (date, type, lieu, ...)	Interne	10 M coupures brèves et longues par an	Base de données interne protégée accessible via un Intranet ; vision synthétique disponible sur l'espace client collectivités et sur l'application gratuite Enedis à mes côtés	Base complète confidentielle – Sec****  Données unitaires accessibles aux clients concernés
Capacité d'accueil de la production sur le réseau	Capacité accueil et transformation énergies renouvelables par poste électrique	Interne	750 k poste	Données publiques publiées avec les autres gestionnaires de réseau sur le site capareseau	Public
Flexibilités raccordées au réseau public de distribution	Nombre et puissance des flexibilités déclarées dans les mécanismes marché	Exploitants et agrégateurs de flexibilités	5 k flexibilités	Base de données interne protégée ; extract publics sur site Open Data Enedis	Confidentielle – DCP*, ICS**, Indus.*** Synthèse régionale publique
Reporting d'activité	Indicateurs métiers et financiers relatifs à Enedis	Interne	50	Données publiques publiées sur le site institutionnel Enedis	Public

*RPD : Réseau public de distribution*

*\*DCP : données confidentielles au titre de la réglementation relative à la protection des Informations Commercialement Sensibles*

*\*\*ICS : données confidentielles au titre de la protection des Données à Caractère Personnel, conformément aux lois Informatique et Libertés*

*\*\*\* Indus. : données confidentielles au titre de la protection du secret industriel et commercial*

*\*\*\*\* Sec : données confidentielles au titre de la préservation de la sécurité des biens et des personnes*

*II. Jeux de données mis en open data*  
(<https://data.erdf.fr>)

<b>Nom Jeux de données</b>	<b>Nombre d'éléments</b>
Historique du parc des installations de production raccordées sur le réseau Enedis	42
Répartition de la file d'attente producteur par tranche de puissance	50
Parc des installations de production raccordées sur le réseau Enedis par région	72
Parc des installations de production raccordées sur le réseau Enedis par tranche de puissance	50
Bilan Électrique - Puissance installée	24
Bilan Électrique au pas journalier	1827
Bilan Électrique au pas demi-heure	87696
Coefficients des profils	87696
Répartition de la file d'attente producteur par région	71
Qualité de fourniture	7
Flexibilités participant au MA ou à NEBEF au périmètre d'Enedis	3
Flexibilités participant au MA ou à NEBEF par région	10
Pertes modélisées	87696
Coefficients de pertes	9
Consommation journalière par catégorie client	7308

**Tableau SNCF**

<b>Jeu de données</b>	<b>Nb éléments</b>
Horaires des lignes Transilien	2
Régularité mensuelle TER	880
Incidents de sécurité	1643
Horaires des Tram-Train TER Pays de la Loire	1
Horaires des lignes TER	1
Horaires des lignes Intercités	1
Régularité mensuelle TGV	5900
Régularité mensuelle Transilien	559
Lettres de suite des audits de sécurité des établissements ferroviaires	365
Régularité mensuelle Intercités	1550
Services d'assistance dans les gares Transilien	454
Comptes-rendus des réunions sécurité avec les associations	10
Comptage des voyageurs montants dans les trains Transilien	6319
Indicateurs mensuels de Sûreté depuis janvier 2015	17
Cartographie OpenStreetMap des gares SNCF Transilien en Ile-de-France	47758
Recensement des caméras de vidéosurveillance	6
Effectif des agents de la sûreté ferroviaire depuis 2011	10
Comptes-rendus des Instances régionales de Concertation	34
API théorique et temps réel	1
Validations sur le réseau ferré en Île-de-France : Profils horaires par jour type	812.32

Rémunération annuelle brute des agents SNCF par métier	15
Réglementations relatives aux conditions de travail	3
Rapports des Instances régionales de concertation relatifs aux gares	76
Recrutements SNCF par métiers	80
Accords collectifs nationaux	22
Cartographie OpenStreetMap des gares SNCF en région PACA	218
Nuage de points 3D des infrastructures ferroviaires	16
Validations sur le réseau ferré en Île-de-France : Nombre de validations par jour	755.989
Parcs Véligo en Île-de-France	57
Résultats des élections au Comité d'Entreprise	10
Signalement des dysfonctionnements en gare	1455
Fréquentation en gares en 2014	3032
Référentiel des gares de voyageurs	2980
Rapports sécurité	19
Gares et points d'arrêt du réseau Transilien	507
Tarifs des abonnements en Ile-de-France	55
Agents SNCF en situation de handicap	5
Agents SNCF de nationalité étrangère	50
Effectifs SNCF par collège	55
Rémunération mensuelle moyenne brute des agents SNCF par qualification	84
Nombre de journées d'absence des agents SNCF	225
Agents SNCF ayant leur repos le dimanche	30

Répartition par genre de l'effectif	20
Répartition par âge de l'effectif	320
Comptes de résultats des gares	516
Objets trouvés restitués à J+10	76.445
Objets trouvés dans les gares en temps réel	687.454
Courriers institutionnels	151
Présentation du réseau Transilien	14
Paniers fraîcheur dans les gares du réseau Transilien	44
Baromètre satisfaction client en gare	1
Origine des saisines du Médiateur SNCF	22
Saisines et avis du Médiateur SNCF	22
Points de vente SNCF	1.176
Accompagnement de personnes à mobilité réduite dans les gares	9.652
API Navitia.io	1
Équipements d'accessibilité des gares du réseau Transilien	508
Pianos dans les gares	88
API temps réel Transilien	1
Journées perdues lors de mouvements sociaux chaque mois depuis 1994	264
Journées perdues lors de mouvements sociaux chaque année depuis 1947	69
Cartographie OpenStreetMap des gares SNCF en région Lorraine	379
Valeurs nationales de référence de risque ferroviaire établies par la CE	26

Nombre de bornes d'appel par gare Transilien	401
Accidents passagers depuis 2008	18
Collisions sur les passages à niveau depuis 2004	10
Événements critiques de sécurité sur le réseau ferroviaire depuis 1990	25
Personnes heurtées par un train depuis 2003	11
Émissions de CO2 sur les liaisons TGV	108
Description des accidents passagers depuis 2013	19
Incidents sur les installations de signalisation depuis 2004	10
Consistance du réseau ferroviaire depuis 2003	11
Mouvements sociaux depuis 2002 : motif et participation	273
Mouvement social de juin 2014 : reprises du travail	88
Entrées et sorties des gares des lignes C et L du réseau Transilien	295
Lignes par gare sur le réseau Transilien	505
Présentation du réseau TER	20
API micro-services TER	1
API micro-services Intercités	1
Facilités de circulation	5
Référentiel des équipements d'accessibilité dans les gares et les trains	30
Codes couleur des lignes Transilien	14



### 3. Questionnaire bases de données du MEEM

#### QUESTIONNAIRE BASES DE DONNEES DU MEEM

**Il est demandé aux destinataires de décrire les bases de données dont ils disposent en répondant au questionnaire ci-dessous, puis en remplissant la fiche fournie en annexe, à raison d'une fiche par base de données :**

Les bases de données concernées sont toutes les bases pérennes produites, détenues, possédées ou opérées par le destinataire, ainsi que les bases opérées par les collectivités ou les entreprises dont la transmission au destinataire est obligatoire.

– Direction ou établissement concerné : .....

– Existence d'une base de données des bases de données :      Oui      Non

– Nombre de bases de données répondant à la demande : .....

– Coordonnées de la personne à contacter pour information complémentaire sur cette réponse : .....

– Liste des bases de données répondant à la demande :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Mission CGEDD n° 010543-01 – Cartographie des données du MEEM

## Annexe : Fiche par base de données

### 1. Descriptif

– Nom de la base de données : .....

– Descriptif du contenu de la base :  
.....  
.....

– Taille de la base (en Mo) : .....

– Nature cumulative ou révisable :      Cumulative      Révisable

– Période et/ou zone couverte (si pertinent) :  
.....  
.....

– Résolution spatiale (granularité) et/ou temporelle (fréquence) (si pertinent) :  
.....  
.....

– Architecture du système d'information (possibilité d'extraction) :  
.....  
.....

### 2. Utilisation de la base

– Destination initiale de la base (objectif et utilisateurs pour lesquels elle a été créée) :  
.....  
.....

– Utilisations secondaires existantes (préciser ici si des utilisations différentes de la destination initiale ont été développées) :  
.....  
.....

Mission CGEDD n° 010543-01 – Cartographie des données du MEEM

– **Mode d'accès à la base** (intranet, internet, filtrage, etc) :

.....  
.....

– **Confidentialité de la base** :    Confidentielle    Public    Réutilisable

– **Conditions éventuelles d'accès à la base** (enregistrement, tarifs, etc) :

.....  
.....  
.....

### **3. Qualité de service**

– **Qualité des données** (garantie de qualité, suivi de cette qualité) :

.....  
.....

– **Disponibilité des métadonnées** (si pertinent) :

.....  
.....

– **Maîtrise du système d'information** :

**Qui a assuré la conception ?** (interne, sous-traitée, sur étagère) :

.....

**Qui assure la mise en œuvre ?** (interne, externe, etc) :

.....

**Qui assure la maintenance ?**

.....

### **4. Evolution envisagée**

– **Evolution envisagée dans les 3 prochaines années** (contenu, condition accès et réutilisation) :

.....  
.....  
.....

Mission CGEDD n° 010543-01 – Cartographie des données du MEEM

#### **4. L'ouverture des données une longue histoire qui s'accélère avec le numérique et la prise de conscience environnementale.**

La question de l'ouverture des données s'est pendant de longues années identifiée avec les questions de démocratie et de rapports entre le pouvoir administratif et les citoyens. Ainsi en 1789 on affirme de droit d'accès par les citoyens aux informations détenues par l'administration notamment celles qui permettent de contrôler son action.

Dans les années 70 est mis en avant le second principe qui vise à protéger la vie individuelle privée des administrés contre les nouveaux moyens qu'offre l'informatique dans le suivi personnalisé des citoyens.

Au début des années 2000 c'est autour de la notion de données relatives aux politiques publiques en général et principalement des données géographiques et environnementales que les obligations de mise à disposition des données sont développées dans le sillage des directives européennes.

Dix ans plus tard la valeur économique des données est prise en compte en parallèle avec les transformations liées au numérique.

La prochaine étape à venir sera celle de l'instauration de la notion de données d'intérêt général qui sont produites par le secteur public et le secteur privé. Elle est encore à écrire. Mais compte tenu de l'accélération des mutations en cours nul doute que cela interviendra sous peu.

##### **Repères historiques**

1789 : déclaration des droits de l'homme et du citoyen est souvent citée comme le texte le plus ancien faisant référence à la notion de données publiques ouvertes. Le droit d'accès aux informations publiques est inscrit notamment sous l'article 14 : « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » et l'article 15 qui mentionne que « la société a le droit de demander des comptes à tout agent public de son administration ».

- |      |  |
|------|--|
| 1790 | Institution des archives nationales.   |
| 1794 | Rend l'accès libre aux archives publiques pour tout citoyen manifestant cette volonté.   |
| 1837 | Loi du 18 juillet 1837 sur l'administration communale. Mise à disposition de différents documents administratifs (voir CGCT).        |
| 1884 | Loi du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale qui traite de la mise à disposition de différents documents administratifs. |
| 1955 | Décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre.  |
| 1971 | Décret n° 71-570 du 13 juillet 1971 portant création d'une commission de coordination de la documentation administrative.            |

- 1978 Loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Loi dite « Cnil » est un des textes fondateurs de cadre législatif français en matière de données publiques ouvertes et plus généralement des libertés individuelles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux données à caractère personnel que ces derniers contiennent. Elle dispose que « constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres », et précise en son article 1, le caractère protecteur de la loi au regard de l'utilisation de l'informatique comme présentant un caractère intrusif dans la vie privée : « L'informatique doit être au service de chaque citoyen. Son développement doit s'opérer dans le cadre de la coopération internationale. Elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques ».
- 1978 Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'Administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal (loi CADA), reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents détenus dans le cadre de sa mission de service public par une administration, quel que soit leur forme ou leur support. Le droit d'accès s'applique à tous les documents, quels qu'en soient la forme et le support, que produisent les autorités administratives. La loi CADA marque un tournant considérable en matière d'accès à l'information par les citoyens mais n'impose pas de publier des données numériques.
- 1983 Décret n°83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers.
- 1996 Décret n° 96-481 du 31 mai 1996 relatif au service public des bases de données juridiques.
- 1998 Décret n° 98-752 du 27 août 1998 instituant un comité des publications auprès du secrétariat général du Gouvernement.
- 1999 Circulaire du 7 octobre 1999 relative aux sites Internet des services et des établissements publics de l'État.
- 2000 Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (loi DCRA) qui vise à garantir le droit de toute personne à l'information. Ainsi la mise à disposition et la diffusion des textes juridiques sont des missions de service public, pour lesquelles les administrations doivent veiller. Cette loi fait apparaître notions de démocratie administrative et de reconnaissance du droit des citoyens à être informés sur les affaires de leur collectivité.
- 2000 Arrêté du 10 octobre 2000 relatif à la mise à disposition du public, pour un usage de rediffusion, des bases de données électroniques de l'INSEE.

- 2000 Décret n° 2000-1167 du 1er décembre 2000 portant création d'une mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique et au multimédia.
- 2001 Arrêté du 10 août 2001 modifiant l'arrêté du 6 novembre 2000 relatif à la création d'un site sur Internet intitulé « service-public.fr »
- 2001 Circulaire du 23 août 2001 relative à la mise en place des espaces publics numériques.
- 2001 Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.
- 2002 Arrêté du 12 avril 2002 relatif à la création au secrétariat général du Gouvernement – Direction de La Documentation Française d'un site Internet intitulé « ladocumentationfrançaise.fr ».
- 2002 Arrêté du 5 juillet 2002 relatif à la création au secrétariat général du Gouvernement – Direction de La Documentation Française – d'un site intitulé « vie-publique.fr ».
- 2002 Décret n° 2002-1064 du 7 août 2002 relatif au service public de la diffusion du droit par l'Internet.
- 2003 Directive européenne. Cette directive fait suite à la convention d'Aarhus. Elle est conclue dans le cadre de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et concerne l'information environnementale et relative à « l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ».
- 2003 Directive européenne 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public. Ce texte s'inscrit dans le champ de l'harmonisation des règles et des pratiques des États membres en matière d'exploitation des informations du secteur public. La directive fixe un ensemble minimal de règles concernant la réutilisation et les moyens pratiques destinés à faciliter la réutilisation de documents existants détenus par des organismes du secteur public des États membres.' Les États membres veillent à ce que, lorsque la réutilisation de documents détenus par des organismes du secteur public est autorisée, ces documents puissent être réutilisés à des fins commerciales ou non commerciales. Si possible, les documents sont mis à la disposition du public sous forme électronique. Par ailleurs les notions de "format ouvert", « réutilisable par une machine » sont précisées.
- 2005 Ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre autorités administratives.
- 2005 Décret 2005-1792 du 30 décembre 2005 portant création d'une direction générale de la modernisation de l'État au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

- 2006 Décret n° 2006-578 du 22 mai 2006 relatif à l'information et à la participation du public en matière d'environnement, modifiant le Code de l'environnement et le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.
- 2007 Directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007 établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne (INSPIRE). C'est un texte fondateur dans le mouvement Open Data européen qui définit l'ambition et le cadre législatif européen en matière d'ouverture de données géographiques. La directive précise les notions « infrastructure d'information géographique », de « donnée géographique », de « meta-données », d'« interopérabilité », de « portail INSPIRE ». Elle précise dans son article 4 les données géographiques concernées.
- 2007 Arrêté du 23 avril 2007 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Agence du patrimoine immatériel de l'État ».
- 2009 Arrêté du 17 juin 2009 relatif aux conditions de mise à disposition du public des bases de données cartographiques auxquelles sont attachés des droits de propriété intellectuelle conjointement détenus par l'Institut national de la statistique et des études économiques et par l'Institut géographique national.
- 2009 Loi de lutte contre la fracture numérique instaure les schémas d'aménagement numérique du territoire (SDANT) à réaliser en concertation par les différentes collectivités concernées (article L.1425-2 du CGCT) et crée un outil de péréquation, le Fonds d'Aménagement Numérique des Territoires (FANT).
- 2009 Arrêté du 18 juin 2009 portant création par la direction générale de la modernisation de l'État d'un téléservice dénommé "mon.service-public.fr".
- 2010 Ordonnance du 21 octobre 2010 transposant dans le droit français la directive européenne Inspire.
- 2011 Décret n° 2011-193 du 21 février 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État  
Création de la mission Etalab.
- 2011 Décret n° 2011-194 portant création d'une mission « Étalab » chargée de la création d'un portail unique interministériel des données publiques.
- 2011 Décret n° 2011-476 du 29 avril 2011 portant création du Conseil national du numérique.
- 2011 Décret du 26 mai 2011 relatif à la réutilisation des informations publiques détenues par l'État et ses établissements publics administratifs.

- 2011 Circulaire du 26 mai 2011 relative à la création du portail unique des informations publiques de l'État « data.gouv.fr » par la mission Etalab et l'application des dispositions régissant le droit de la réutilisation des informations publiques.
- 2011 Décret n° 2011-577 du 26 mai 2011 relatif à la réutilisation des informations publiques détenues par l'État et ses établissements publics administratifs.
- 2011 Arrêté du 1er juin 2011 pris pour l'application de l'article 7 du décret n° 2011-193 du 21 février 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État.
- 2011 Arrêté du 8 juin 2011 relatif à la mise à disposition du public pour un usage de rediffusion de la base de données électronique de l'Institut national de la statistique et des études économiques dénommée SIRENE.
- 2012 Décret n° 2012-59 du 18 janvier 2012 relatif à la délivrance au public de certaines informations cadastrales.
- 2012 Arrêté du 13 avril 2012 portant organisation de la direction de l'information légale et administrative.
- 2012 Décret n°2012-1198 portant création du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).
- 2013 Directive 2013/37/UE concernant la réutilisation des informations du secteur public. Ce texte s'inscrit dans le champ de l'harmonisation des règles et des pratiques des États membres en matière d'exploitation des informations du secteur public. La directive de 2013 modifie la directive 2003/98/CE en introduisant une obligation de communication des raisons d'un refus de mise à disposition un document administratif. Le texte apporte également des précisions sur la forme de redistribution des données dont a notion de format ouvert et de réutilisation de la donnée « compréhensible par une machine ».
- 2013 Circulaires 26 mai 2011 & 13 septembre 2013. La mission Etalab a pour but de mettre gratuitement à disposition des données publiques, conformément au principe générale de réutilisation libre, facile et gratuite en se concentrant sur les données à fort impact social ou économique.
- 2014 Décret 16 septembre 2014 instituant un administrateur général des données. Création du poste « administrateur général des données ». L'administrateur des données peut être saisi par toute personne de toute question portant sur la circulation des données.
- 2015 Loi sur la transposition de la Directive européenne 2013/37/UE sur la réutilisation des données publiques instaurant notamment les « modalités de la réutilisation des informations du secteur public ».



- 2015 Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques instaure un open data transport : les « services réguliers de transport public de personnes et des services de mobilité » sont tenus de diffuser « librement, immédiatement et gratuitement » ces informations par voie électronique « dans un format ouvert » destiné à permettre « leur réutilisation ».
- 2015 2015 : loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République instaure l'obligation d'ouverture des données pour les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.
- 2015 Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte traite de la mise à disposition des consommateurs de leurs données de comptage.
- 2015 Décret n° 2015-1165 du 21 septembre 2015 relatif au secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).
- 2015 Loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public (transposition de la directive européenne 2013/37/UE de juin 2013 relative à la réutilisation d'informations détenues par le secteur public).
- 2015 Ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions de code des relations entre le public et l'administration.
- 2016 Loi n° 2016-1321 du 6 octobre 2016 relative à la république numérique. Elle prévoit l'ouverture par défaut des données publiques et la définition dans les six mois des données de référence.

## 5. Bibliographie

### Rapports

- Rapport AFIMB, L'open data dans le domaine du transport : analyse des premières initiatives et recommandations, Agence française pour l'Information multimodale et la Billettique, avril 2013
- Rapport « Trojette », Ouverture des données publiques, les exceptions au principe de gratuité sont-elles toutes légitimes?, Rapport au premier ministre, Mohammed Adnène TROJETTE, juillet 2013
- Rapport de la mission conjointe CGEDD-IG INSEE relative aux informations statistiques sur l'énergie, Rapport du CGEDD n°009081-01, Michel Massoni, Stéphane Jugnot et Emmanuel Raoul, décembre 2014
- Rapport CEREMA, L'Open Data en collectivité à la lumière des données de mobilité, mars 2015
- Rapport « Jutand », Ouverture des données de transport, Rapport remis au secrétaire d'État chargé des Transports de la Mer et de la Pêche, Francis Jutand, mars 2015
- Rapport « Fouilleron », Les échanges de données réalisés à titre onéreux entre les administrations, Rapport au premier ministre, Antoine Fouilleron, novembre 2015

Premier rapport de l'administrateur général des données, Les données au service de la transformation de l'action publique, rapport au premier ministre, décembre 2015

- Rapport de la France sur la mise en œuvre de la directive INSPIRE pour la période 2013-2015, SoeS, mai 2016
- Rapport de préfiguration de la fonction de superviseur général des données du ministère de l'environnement, Laurence Monnoyer-Smith, mai 2016
- Rapport « Open Data France », Rapport sur les dispositifs d'accompagnement des collectivités locales à l'ouverture des données publiques, rapport aux secrétaires d'État en charge du numérique et de l'innovation, et des collectivités locales, Bertrand Serp et Jean-Marie Bourgoigne, octobre 2016

### Textes législatifs

- Décret no 2011-577 du 26 mai 2011 relatif à la réutilisation des informations publiques détenues par l'État et ses établissements publics administratifs
- Loi n° 2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public, dite loi Valter, transposition de la directive 2013/37/UE
- Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique

- Directive « PSI », Directive 2003/98/CE du Parlement Européen et du Conseil du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public
- Directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public (« Directive PSI »)

## **Divers**

- Feuille de route du Gouvernement sur le numérique, séminaire du gouvernement, février 2013
- Charte du G8 pour l'Ouverture des Données Publiques, G8, 2013
- Charte internationale sur les données ouvertes
- Data et électricité : état des lieux de la diffusion des données, Note pédagogique, Observatoire de l'Industrie électrique, avril 2016

## 6. Liste des personnes rencontrées

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Organisme</i>	<i>Fonction</i>
ANDRE	Dominique	Météo-France	Directeur adjoint la Production
BERNARD	Antoine	SG/SPES/MOD	Sous-directeur de la modernisation
BLANC	François	Enedis	Directeur programme numérique
BLANCHON	Charles-Guillaume	SG/SPES/MOD3	Chef du bureau
BOSSINI	Serge	CGDD/DRI	Directeur de la Recherche et de l'Innovation
BOUCHEQUET	Paul	Etalab	Data Scientist
CARRIERE	Jean-Marie	Météo-France	Directeur de la prévision
CHATELIER	Jean-Yves	INERIS	Responsable unité Instrumentation & Exploitation de la donnée
CLEMENT	Daniel	ADEME	Directeur scientifique adjoint
COTTY	Pierre	Ifremer	Directeur du département Infrastructures marines et numériques
DAVID	Benoît	CGDD/DRI/MIG	Chef de la Mission de l'Information Géographique
FISSE	Eric	SG/SPES	Adjoint au chef de service
De GUIBERT	Olivier	DGEC/SCEE	Adjoint au chef du DLCES
DUMONTIER	Arnaud	AQST	Secrétaire général
GUELMAN	Pierre	Enedis	Directeur des affaires publiques
GUITTET	Kévin	DGAC/DTA	Sous-directeur des études des statistiques et de la prospective
HUBERT	Philippe	INERIS	Directeur risques chroniques
LALEMENT	René	ONEMA	Directeur de la connaissance et de l'information sur l'eau
LANFRY	Pascal	SNCF/DSD	Référent ministère des transports
LAVERGNE	Richard	DGEC	Conseiller DG
LEBASTARD	Franck	DGALN/SAGP/SDP/BCS I	Bureau de la coordination des systèmes d'information
LEVEL-LOURY	Jérôme	DGAC/DTA/SDE	Chargé de mission
LINQUETTE	Laurent	DGALN/DHUP/PH4	Chef du bureau de la connaissance sur le logement et l'habitat
LUCCHESI	Laure	Etalab	Directrice
MARLOT	Grégoire	SNCF	Directeur de la stratégie
MARCHAND	Nicolas	DGALN/SAGP/SDP/BCS I	Chef du bureau de la coordination des systèmes d'information
MARTHE-BISMUTH	Nathalie	DGALN	Conseillère du DG en information géographique et spatiale

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Fonction</b>
MICHEL	Laurent	DGEC	Directeur général
MIRBEAU-BAUDIN	Dung	AQST	Chef projet informatique
MOREAU	Sylvain	CGDD/SOeS	Chef du Service de Observation et des Statistiques
MONNOYER-SMITH	Laurence	CGDD	Commissaire générale au Développement durable
NATIVEL	Gilles	Enedis	Chef du département relations adm.
QUINTIN	Christophe		Chef du service de défense et de sécurité et d'intelligence économique
RAINGEARD	Brigitte	DGALN/DEB/SDAT	Chargée de mission SNDE SIE
RICHARD	Jean-Jacques	DGPR/DAGSI	Chargé de mission SI
RIVIERE	Olivier	Météo-France	Directeur de la stratégie
ROBIDA	François	BRGM	Adjoint au directeur des systèmes d'information
SAGNIER	Yves	DGAC/SG	Directeur de cabinet du SG
SAUVANT	Alain	AQST	Directeur
SEGARD	Michel	IGN	Directeur des programmes civils
SILLARD	Patrick	SOeS	Sous-directeur des méthodes et données pour le développement durable
TAPADINHAS	Laurent	CGDD	Adjoint à la Commissaire générale au Développement durable
TEDESCO	Cédric	DGAC/DSNA	Directeur de cabinet du DSNA
TROUILLARD	Jean-Marc	BRGM	Directeur des Systèmes d'Information
VANLAER	Hervé	DGPR	DG Adjoint
VINCENT	Isabelle	ADEME	Chef du service Économie et Prospective

## 7. Glossaire des sigles et acronymes

<i>Acronyme</i>	<i>Signification</i>
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFIMB	Agence française pour l'information multimodale et la billettique
AFNOR	Association française de normalisation
AQST	Autorité de la qualité de service dans les transports
ARAFER	Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières
BAN	Base adresse nationale
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
C3S	Copernicus Climate Change Service
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGDD	Commissariat général au développement durable
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
DCE	Directive cadre sur l'eau
DEB	Direction de l'eau et de la biodiversité
DGAC	Direction générale de l'aviation civile
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DGEC	Direction générale de l'Énergie et du Climat
DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DHUP	Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
DINSIC	Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication
ENAC	École nationale de l'aviation civile
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
GES	Gaz à effets de serre
GEO	Group on Earth Observation
HQE	Haute Qualité Environnementale
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques
NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
PLU	Plan local d'urbanisme
POS	Plan d'occupation des sols

PSMV	Plan de sauvegarde et de mise en valeur
SDSIE	Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique
SGMAP	Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
SIE	Système d'information sur l'eau
SNDE	Schéma national des données sur l'eau
SPES	Service du pilotage de l'évolution des services

